

PIERRE BESNARD

LE MONDE NOUVEAU

SON PLAN, SA CONSTITUTION, SON FONCTIONNEMENT

Toute l'économie aux syndicats!

Toute l'administration sociale aux communes!

Avertissement:

Cet ouvrage est consacré au développement de la troisième partie de mon livre: «*Les Syndicats ouvriers et la Révolution sociale*».

Le lecteur ne sera donc pas étonné de retrouver, dans les pages qui vont suivre, de nombreuses idées déjà formulées, des principes d'organisation déjà indiqués, des descriptions qui lui sont familières.

Mais tous ces sujets, dont il est inutile de souligner en ce moment l'importance, n'avaient été qu'effleurés. Il convenait de les approfondir, de démontrer que le système esquissé représentait vraiment, complété, quelque «*chose de nouveau*», comme le désirent ardemment tous ceux qui veulent que «*ça change*» et ne savent encore comment exprimer leur pensée et leur volonté, de façon précise et nette.

A la demande de nombreux lecteurs et camarades, j'écris donc ce second ouvrage et je le consacre à l'examen des tâches constructives révolutionnaires.

Les buts, les attributions et le fonctionnement de l'organisation économique, administrative, sociale et juridique du «*Monde nouveau*» sont exposés aussi minutieusement que possible.

Neuf plans et un Projet de Constitution appuient les démonstrations et les complètent.

Ayant la conviction que ce travail est nécessaire, je l'entreprends avec joie.

Pierre BESNARD.

PRÉFACE:

DOIT-ON DRESSER LE PLAN CONSTRUCTIF DE LA RÉVOLUTION MONDIALE?

L'examen objectif de la situation actuelle démontre que, partout à travers le Monde, des courants révolutionnaires de tendances diverses et souvent opposées essayent de se faire jour et de se développer.

On peut affirmer, sans crainte d'erreur, que des révolutions de caractères différents, qui trouvent leurs sources, leurs inspirations et leurs justifications dans les mêmes phénomènes économiques, politiques et sociaux, sont en marche dans tous les pays dits civilisés.

J'ai déjà examiné ailleurs quel serait, à mon avis, le caractère de la prochaine révolution européenne et quelle était la répercussion du fascisme, forme concrète de la Révolution capitaliste, sur le mouvement ouvrier révolutionnaire. Je n'y reviendrai pas. Mais je tiens à affirmer, de nouveau, la nécessité de bien préparer, coûte que coûte, la prochaine et inévitable révolution; de lui imprimer un sens social très net, de la réaliser aussi complètement que possible; d'établir, pour cela, une alliance aussi étroite qu'indispensable entre les deux principaux éléments de la révolution: les paysans et les ouvriers.

J'insiste, une fois de plus, sur la nécessité de réaliser, autant que possible et dès maintenant, la synthèse des forces constructives de la révolution: la main-d'œuvre, la technique et la science, afin d'être en mesure d'assurer la vie collective, dans toute sa complexité, et le développement continu de l'ordre nouveau.

Toutes ces tâches supposent, de notre part, une organisation nouvelle et rationnelle de nos éléments de réalisation sur le plan industriel et agraire, en rapport avec les exigences d'une situation révolutionnaire.

Pour atteindre le but que nous nous proposons, il faut, comme je l'ai indiqué dans mon rapport au IV^{ème} Congrès de l'*Association internationale des Travailleurs*, qui s'est tenu à Madrid, en juin 1931, réorganiser complètement notre mouvement.

A ce Congrès, dont l'importance et les répercussions furent considérables dans tous les pays d'Europe et d'Amérique, deux conceptions se firent jour. Elles demeurent.

La première consiste à affirmer qu'on ne récolte qu'à condition d'avoir semé et bien semé. Elle affirme que la préparation est la mère de l'action et que celle-ci porte en elle la réalisation. Ses défenseurs, dont j'étais - et je le reste, - étaient convaincus que le syndicalisme révolutionnaire doit indiquer, en prétendant à la succession du capitalisme, les bases et le fonctionnement de l'ordre social qu'il veut réaliser; qu'il doit faire connaître son *Plan constructif* et faire pénétrer dans les masses travailleuses sa doctrine, ses principes et le système d'organisation qu'il oppose, dans l'ensemble et partie par partie, aux principes et à la doctrine capitalistes.

Les partisans de la seconde conception, tout en étant aussi convaincus que les défenseurs de la première de l'inévitabilité et de la nécessité de la révolution sociale, ne croient pas, par contre, en l'indispensabilité d'une préparation méthodique et rationnelle de cette révolution.

En un mot, ils nient la valeur d'un *Plan constructif* établi et vulgarisé à l'avance.

Ils affirment, sans pouvoir le démontrer par le moindre exemple historique, que la poussée créatrice, spontanée et indéfinie des masses fera surgir, le moment venu, les organismes qui auront charge et mission d'assurer le succès de la grande et complexe entreprise révolutionnaire.

Pour ma part, je crois, plus fermement que jamais, que la période du romantisme révolutionnaire est terminée.

Si j'ai, toujours, la plus grande confiance dans l'action révolutionnaire du prolétariat, je n'ai pas, en présence de la puissance de l'adversaire à vaincre, la foi qu'ont les partisans de la tendance contraire en la «spontanéité» des réalisations révolutionnaires. Je crois en la nécessité de les préparer.

Détruire? C'est facile, mais ce n'est que la partie négative de la révolution.

Construire? C'est infiniment plus difficile et c'est la partie positive de l'œuvre révolutionnaire. Et, dans la meilleure hypothèse, on peut affirmer, à coup sûr, que la capacité constructive du prolétariat sera toujours inférieure à sa capacité de destruction.

Pourtant, même pour détruire, il est absolument nécessaire qu'il sache, aussi exactement que possible, ce qu'il veut, ce qu'il ne veut plus ou ne veut pas.

Autrement, et malgré toutes les affirmations contraires, il confiera une fois de plus ses destinées à une minorité qui le mènera où elle voudra - peut-être où elle pourra - et non où il voudra, parce qu'il ne saura pas ce qu'il veut. C'est infiniment grave. Toute l'Histoire le prouve.

Au contraire, si le prolétariat est informé à l'avance, il décidera librement ce qu'il veut faire. Il choisira son objectif, ses moyens et son chemin. S'il ne peut faire ce choix, s'il est maintenu dans l'ignorance, s'il attend le Messie et le miracle, il subira la dictature d'une poignée d'hommes, dictature qui sera d'autant plus pénible que les «conducteurs» eux-mêmes ne sauront ni où aller, ni où conduire les autres.

Pour parler clair, je déclare que la discussion d'un plan d'organisation, et d'action, ses améliorations et son adoption conduisent, indubitablement, après une propagande et une vulgarisation adéquates, à un triomphe certain.

La conception contraire ne peut mener qu'à la catastrophe. Et celle-ci doit être évitée à tout prix.

Pour qu'il en soit ainsi, élaborons notre Plan constructif, soumettons-le à la discussion de tous et, qu'au plus tôt, on l'examine. Qu'on l'approfondisse, le perfectionne, mais qu'on décide et agisse.

C'est dans le but d'obtenir ces résultats que je soumets ce Plan d'organisation industrielle, administrative et sociale à l'examen, à la discussion, à la critique et à la décision de tous.

Cependant, avant d'aller plus loin, il me paraît nécessaire d'indiquer la méthode de travail et les principes qui m'ont guidé dans l'élaboration de ce Plan.

Suivant ma conception, la base certaine, indiscutable, de toute Société est l'Économie. L'Administratif découle du système économique et le Social est la conséquence de l'Économique et de l'Administratif qui lui donnent vie et force.

D'autre part, la production: agricole et industrielle, m'a paru absolument vitale et, pour un certain temps encore, conditionner la consommation, ce qui ne veut nullement dire qu'il ne faille pas tenter d'élever la production au niveau des besoins de la consommation la plus large.

C'est donc par l'organisation de la production que je commencerai l'exposé de mon Plan.

Je le continuerai par l'étude des rouages syndicaux chargés d'organiser la production, sous leur responsabilité.

Enfin, j'établirai les rapports qui doivent exister entre ces rouages pour que l'appareil donne son maximum de rendement.

Mais, avant tout, je tiens à déclarer que le système que je propose a pour objet d'éliminer complètement l'État, de solidariser, pour une même tâche, tous les travailleurs: manuels, techniciens et savants; de garantir aux individus et aux groupements le maximum de liberté; de donner à tous, les moyens d'exercer pleinement leur initiative, dans la plénitude de leur responsabilité; d'établir le contrôle, fraternel, mais sévère, de l'action individuelle et collective.

Ce système sera donc de forme associative, fédéraliste, régionaliste, communaliste, fédérative et anti-étatiste.

Il aura pour but de réaliser la synthèse des intérêts particuliers et tendra, par là-même, à l'établissement d'un intérêt général sur la base de la plus grande égalité sociale. Il reposera essentiellement sur la solidarité et l'entr'aide. Il sera basé: 1- sur le travailleur, unité économique; 2- sur l'individu, unité sociale, et s'efforcera de concilier tous les droits et tous les besoins de celui-ci et de celui-là.

L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Sous le bénéfice de ces observations préliminaires et nécessaires, examinons maintenant comment doit être organisée la production: industrielle, d'abord; agricole, ensuite.

Immédiatement, s'imposent à l'esprit les idées suivantes: Adapter à la tâche constructive révolutionnaire les rouages syndicaux déjà existants; créer sans délai ceux qui n'existent pas; renforcer ceux qui existent, mais qui sont encore insuffisants.

Tous ces rouages, nécessaires pour organiser rationnellement la production, sont incontestablement: les Comités d'atelier, les Conseils d'usine, le Syndicat d'industrie, la Fédération régionale d'industrie, la Fédération Nationale d'industrie et la Fédération Internationale d'industrie, comme l'indique le schéma de l'organisation de la production industrielle.

Ils sont dotés d'Offices techniques spéciaux indiqués également par le schéma.

Examinons comment ils doivent fonctionner, quels sont leurs rapports, leurs liaisons.

LES COMITÉS D'ATELIER

Les Comités d'atelier, qui sont, en ce moment, les organes syndicaux indispensables pour exercer le contrôle de la production; qui sont actuellement chargés d'étudier le fonctionnement technique et social de l'atelier, de défendre les travailleurs sur le lieu même du travail, devront diriger la production de l'atelier, aux lieu et place de la direction capitaliste, en accord avec les Conseils d'usine.

LES CONSEILS D'USINE

Ces organes qui ont déjà, dès maintenant, une mission défensive plus large, qui sont les sentinelles avancées du syndicat dans l'entreprise capitaliste, c'est-à-dire les instruments du contrôle syndical dans la gestion patronale, pour l'entrée des matières premières et les transformations successives subies par celles-ci deviendront, par la force des choses, les conseils de gestion de l'entreprise. Ils se substitueront normalement aux conseils d'administration capitalistes. Ils dirigeront, en fait, technique-ment, administrativement et socialement les entreprises nouvelles, avec l'aide des Comités d'atelier et sous le contrôle effectif du Syndicat d'industrie de la localité.

On remarquera que le Comité d'atelier et le Conseil d'atelier se composent, l'un et l'autre, de deux sections: l'une technique, l'autre sociale.

Selon moi, ces deux sections doivent travailler de la façon suivante:

SECTIONS TECHNIQUES

1- Étudier, par atelier, l'organisation et l'exécution du travail; se préoccuper des investigations et des perfectionnements susceptibles d'augmenter le rendement, éléver ce rendement au niveau exigé par la consommation, dont les besoins seront indiqués par l'Office de la Statistique; diminuer, dans toute la mesure du possible, la durée du travail de l'homme et sa fatigue physique;

2- Doter chaque atelier d'un bureau de recherches, d'un laboratoire d'essais, pour étudier les inventions et rechercher les moyens pratiques de les appliquer. Ce bureau et ce laboratoire devront être au courant des progrès techniques réalisés ailleurs, dans l'ensemble de leur industrie, et communiquer leurs travaux à leurs syndicats, aux organismes chargés de concentrer les informations et de les vulgariser par les meilleurs moyens: journaux, revues, tableaux muraux, conférences, etc...

Pour accomplir cette tâche, les travailleurs collaboreront, au sein de l'atelier, à leurs offices respectifs;

3- Constater les résultats obtenus, tenter de les améliorer, les examiner attentivement au cours d'assemblées réunissant les Comités d'atelier de la même Entreprise.

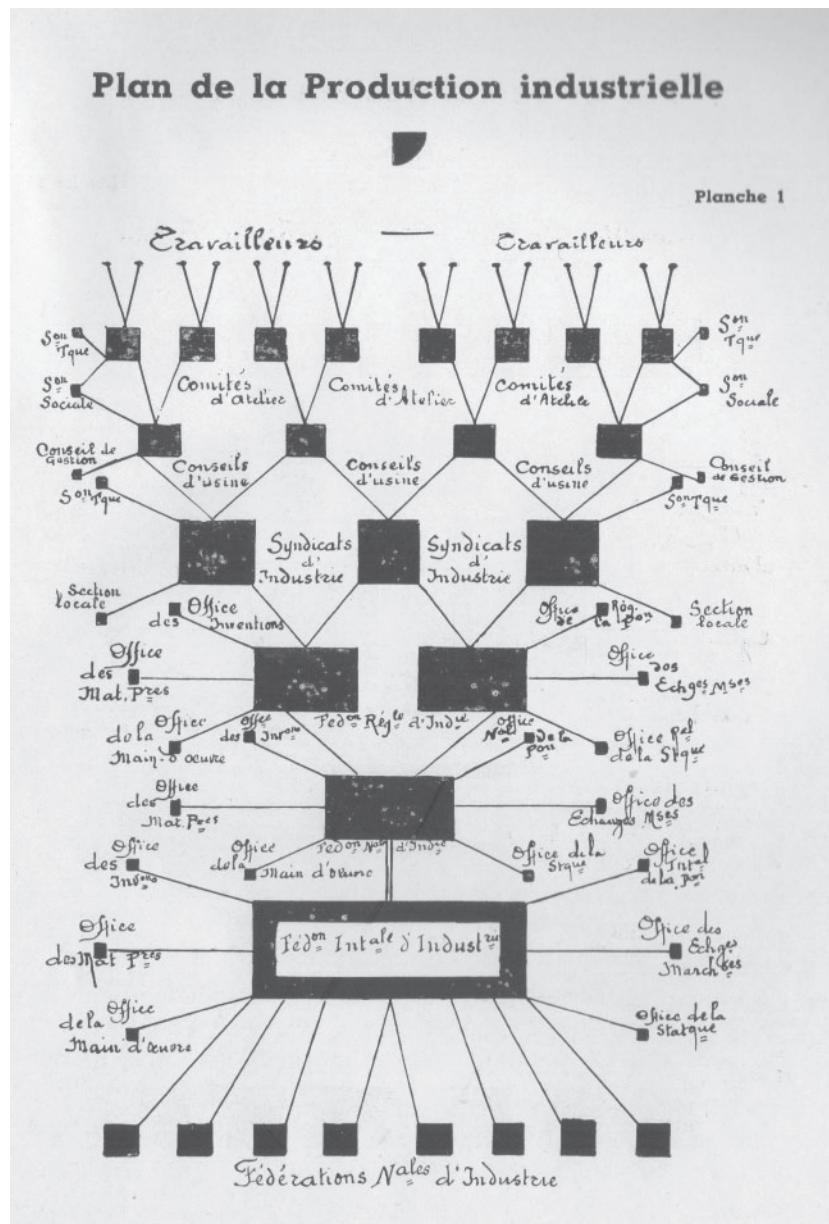
Au cours de ces assemblées, qui se réuniront une fois par mois, par exemple, et plus souvent, si c'est nécessaire, les travailleurs rechercheront en commun les meilleures méthodes de travail, en se basant sur les résultats obtenus par eux ou par leurs camarades des autres centres qui les auront renseignés à ce sujet.

Ils tiendront soigneusement compte des investigations, recherches, inventions et applications qui leur seront communiquées et s'efforceront de trouver les moyens pratiques de les généraliser.

Les Comités d'atelier tiendront également des assemblées qui réuniront, toutes les fois que ce sera nécessaire, tous les travailleurs de l'atelier. Ceux-ci se livreront au même examen scrupuleux et prendront les décisions utiles.

Les Comités d'atelier, de bureau, de chantier, de gare, etc..., etc..., éditeront un bulletin périodique destiné aux travailleurs de la même entreprise. Ils feront parvenir leurs travaux au Conseil de gestion et au Syndicat d'industrie.

Ces derniers informeront, à leur tour, les Fédérations régionales et nationales d'industrie qui se chargeront, elles aussi, d'informer, de la même façon, les Offices spécialisés des Fédérations internationales d'industrie et les divers organismes économiques de documentation et de statistique, au moyen de notes claires, précises et concrètes.



A côté des Sections techniques des Comités d'atelier, en relation constante avec celles-ci, et le Conseil d'usine, travailleront les Sections sociales d'atelier.

SECTIONS SOCIALES

Ces Sections ont pour mission d'assurer aux travailleurs le maximum de bien-être, d'hygiène et de sécurité; de réglementer, d'accord avec les intéressés, et en tenant compte des besoins de la production, la durée et les conditions de travail. En un mot, leur rôle consiste à s'intéresser le plus possible à la vie du producteur, sur le lieu même de son travail; à l'éduquer, à développer en lui les qualités humaines et, en premier lieu, l'aide mutuelle, la solidarité, la patience et la tolérance, ainsi - et surtout - que le sentiment de la responsabilité.

Les Sections sociales se réuniront aussi périodiquement et, comme les Sections techniques d'atelier, porteront les résultats obtenus à la connaissance des travailleurs des ateliers, des bureaux, des Syndicats, des Unions régionales, de la Confédération et de l'Internationale qui se chargeront, chacun en ce qui le concerne, de les informer également. Ainsi s'établira, du Travailleur à l'Internationale, et vice-versa, un double cycle, à mouvement continu, sur le plan technique et sur le plan social, qui permettra à chacun et à tous, d'être constamment au courant des affaires qui intéressent et le Travailleur et l'Individu.

CONSEILS D'USINE OU D'ENTREPRISE

Munis des renseignements qui leur seront fournis par les Comités d'atelier et leurs Sections, les Conseils d'usine, qui seront formés par tous les travailleurs de l'entreprise et composés des éléments les plus qualifiés de tous les services, remplaceront les conseils d'administration capitalistes.

Ils assureront donc la direction et la gestion de l'entreprise socialisée.

Ces Conseils auront pour mission de la faire fonctionner et de l'administrer au nom de la collectivité, sous le contrôle du Syndicat d'industrie et de leurs propres mandants. Ils seront pleinement responsables de leur activité devant tous les travailleurs de leur industrie locale.

Renseignés par le Syndicat d'industrie sur l'importance des commandes à effectuer et sur le caractère de celles-ci, alimentés par l'Office local des matières premières, fourni de main-d'œuvre par l'Office local qualifié, ils tiendront la comptabilité-matières de l'entreprise et dirigeront, sur les points désignés par l'Office local des Échanges-Marchandises, renseigné lui-même par les Offices régionaux et nationaux correspondants, les excédents de production dont ils disposeront.

Ils présenteront le bilan de leur gestion aux travailleurs de l'entreprise, réunis en assemblée générale et le soumettront également au Syndicat d'industrie dont ils dépendront.

Ils se préoccuperont de la bonne utilisation de la main-d'œuvre reçue de l'Office local chargé de la répartir.

Lors de l'examen du bilan matériel et social par l'assemblée générale des travailleurs de l'entreprise, ceux-ci étudieront attentivement les résultats obtenus et prendront toutes les mesures nécessaires pour en obtenir de meilleurs encore. Ce travail d'émulation sera facilité par la connaissance simultanée du travail technique et du travail social réalisé dans les entreprises de même nature.

Cependant, quelle que soit l'importance des Comités d'atelier et des Conseils d'usine ou d'entreprise, il est évident qu'ils ne pourront être que les organes du Syndicat d'industrie.

SYNDICAT D'INDUSTRIE

Le Syndicat d'industrie est la véritable cellule de base de la production locale. Pourquoi? Parce que les Comités d'atelier et Conseils d'usine ou d'entreprise, spécialisés dans branche de cette industrie ou une partie de cette branche, ne sont pas à même d'organiser, dans la localité, la production de toute

une industrie, ni d'assurer les rapports effectifs et indispensables entre toutes les entreprises de même nature, puisque leur activité se limite forcément à leur atelier ou à leur entreprise.

Seul, le Syndicat d'industrie, qui groupe toutes les entreprises ressortissant de l'industrie; qui est composé de tous les travailleurs de cette industrie, est, par sa nature même, le régulateur industriel tout désigné dont la fonction s'impose. Il est seul qualifié, par sa nature, pour organiser et diriger, en toute connaissance de cause, la production de telle ou telle industrie, dans une localité déterminée.

Par son rôle actuel, par la tâche préparatoire qu'il est seul à accomplir, il est tout désigné pour accomplir cette besogne, à l'exclusion de tout autre groupement plus restreint, insuffisamment préparé ou inexistant en régime capitaliste.

Pour toutes ces raisons, et d'autres encore qui sont d'ordre social, le Syndicat d'industrie doit être la cellule de base de la production, tant industrielle qu'agricole, contrairement à ce que tentent d'accré-diter, pour des buts politiques, les partis qui veulent se faire des instruments des Conseils d'usine ou d'entreprise.

Les Comités d'atelier et les Conseils d'usine sont, certes, les organes indispensables des Syndicats, mais ils ne peuvent, daucune manière et en aucun cas, se substituer à ceux-ci.

Au Syndicat d'industrie incombe le soin d'associer et de coordonner les efforts des entreprises de la localité; de les approvisionner régulièrement en matières premières, de faire stocker, emmagasiner ou expédier, selon le cas, les produits finis; de mettre à la disposition de la localité la production de son industrie en vue d'une répartition ou d'un échange par le soin des Offices locaux qualifiés.

Les excédents de production, non utilisables sur place, seront répartis, soit pour satisfaire les besoins des localités voisines, soit pour être échangés avec les régions les plus proches, soit pour être vendus à l'extérieur, selon les indications des Offices d'échanges locaux, régionaux ou nationaux.

Ces excédents seront emmagasinés par les soins des usines et dirigés sur leur destination par le Service de transport. On s'efforcera de réduire ce transport au minimum et d'utiliser, en toute circons-tance, le mode le plus adéquat à la marchandise transportée, en tenant compte, toutefois, de la célérité à donner.

Les usines et Offices communaux recevront, dans les mêmes conditions, les matières premières et les produits provenant des autres régions ou de l'extérieur.

Afin d'éviter des transports inutiles, qui dépenserait du temps et immobiliseraient, sans raison, un matériel qui serait plus utile ailleurs, le Syndicat construira sur le lieu même où se trouve la matière première essentielle, et cela dans toute la mesure du possible, les établissements industriels néces-saires. A défaut, il s'efforcera de les établir, en utilisant l'élément moteur naturel existant à proximité des constructions projetées.

Pour accomplir toute la tâche qui lui incombera, le Syndicat d'industrie sera composé de deux sortes de Sections: les Sections techniques et les Sections locales.

a- Sections techniques syndicales:

Elles ont pour mission de prolonger, au sein du Syndicat, l'activité déployée à la base, par les Sections techniques d'atelier. Au sein de ces Sections, les travailleurs se consacreront à l'étude des questions particulières à leur spécialité, à leur métier, en prenant pour base les travaux des Sections techniques d'atelier.

Les Sections techniques devront pénétrer dans le détail; elles auront pour mission de généraliser, dans toutes les entreprises dépendant d'un même Syndicat d'industrie, l'emploi des meilleurs procédés de fabrication; de faire essayer et de comparer les perfectionnements techniques étudiés par les labo-

ratoires d'études et de recherches; de s'informer auprès des Sections similaires, d'échanger avec elles, au sein des Syndicats et de leurs entreprises, au cours d'assemblées d'information, les renseignements susceptibles de faire progresser la marche générale des ateliers; d'organiser par les meilleurs moyens et avec l'aide de tous ceux qui seront qualifiés, les cours professionnels qui formeront de bons ouvriers et maintiendront ainsi, au niveau le plus élevé, les connaissances des adultes.

b- **Sections locales syndicales:**

Ces Sections s'attacheront à l'étude des questions sociales intéressant leur métier ou leur spécialité. Elles développeront le travail exécuté à la base par les Sections sociales des Comités d'atelier.

Elles s'appliqueront surtout à l'éducation et à la formation sociale des jeunes ouvriers. Elles donneront aussi aux travailleurs, qui n'habitent pas sur le lieu de leur travail, la possibilité de participer à la vie sociale de leur Syndicat, sans avoir à se déplacer.

Ainsi seront comparées, dans la meilleure des émulations, les expériences faites dans les localités voisines.

A la vie professionnelle, qui se déroulera au sein des Comités d'atelier et des Syndicats, viendra s'ajouter la vie sociale qui se développera dans la localité pour former un ensemble fécond et harmonieux.

Un Syndicat d'industrie, qui comptera dix Sections techniques et, par son rayon d'action, dix localités, donc dix Sections locales, pourra, de cette façon, faire participer tous ses membres à la vie complète de l'organisation et atteindre le maximum de bons résultats.

Les conseils généraux et les assemblées générales des Syndicats, convoqués périodiquement ou suivant les besoins, permettront à l'ensemble des travailleurs de juger le passé, de contrôler leurs mandants et de préparer l'avenir.

Nul doute qu'organisé de cette façon, le Syndicat d'industrie ne soit capable de faire face aux tâches constructives de la révolution.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES D'INDUSTRIE

De même qu'il est indispensable de grouper tous les Syndicats d'une région déterminée pour assurer la vie économique de cette région dans les meilleures conditions, il est absolument nécessaire de réunir ces Syndicats par industrie, en vue d'organiser, dans le même cadre, la production industrielle.

La tâche des Fédérations régionales d'industrie sera exclusivement technique. Elle sera effectuée en accord avec les Unions régionales des syndicats d'une part, et les Fédérations nationales d'industrie, d'autre part.

Ces Fédérations régionales formeront le Conseil économique régional. Cet organisme fonctionnera sous le contrôle de l'Union régionale des Syndicats. Il aidera celle-ci à organiser rationnellement la vie économique de la région.

Pour remplir cette mission, exclusivement technique, je le répète à dessein, la Fédération régionale d'industrie disposera de six Offices principaux qui seront: l'Office des Matières premières; l'Office de la Production; l'Office de la Main-d'œuvre; l'Office des Inventions; l'Office de la Statistique; l'Office des Échanges-Marchandises.

a- **L'Office des Matières premières** reçoit les renseignements des Syndicats régionaux de son industrie. Il connaît, par la voie du Conseil économique régional, les commandes à effectuer et à livrer; il est chargé d'approvisionner en matières premières les usines et entreprises dépendant des Syndicats de son ressort.

D'accord avec les Syndicats d'industrie intéressés, il recherche les matières qui peuvent être utili-

sées sur place. Il n'a recours aux autres régions ou à l'extérieur que dans le cas de nécessité absolue: après avoir épuisé ses ressources ou s'il s'agit de produits spéciaux.

Il tient la comptabilité détaillée des entrées et sorties et la met à la disposition, par voie de statistiques et de graphiques, du Comité économique régional ou de l'Office de Statistiques.

b- **L'Office de la Production** est renseigné par les Syndicats de son industrie sur l'importance des matières extraites et transformées en produits finis dans les usines et les entreprises de son industrie.

Il s'efforce de faire atteindre le chiffre de la production indiqué par le Conseil régional économique, fixé par la région et d'accord avec celle-ci, par le Conseil économique national.

Cet Office est le véritable régulateur de la production de son industrie dans sa région.

Il tient la comptabilité détaillée de cette production et la communique au Conseil économique régional.

c- **L'Office de la Main-d'œuvre:** Cet Office a pour but de recenser et de répartir la main-d'œuvre employée dans l'industrie, dans le cadre régional.

Lorsque cette main-d'œuvre est excédentaire, il offre à l'Office correspondant de l'Union régionale les bras en surnombre. Si la main-d'œuvre est déficiente, il demande le nombre d'hommes nécessaires à ce même Office.

Il appartiendra à ce dernier d'organiser les mutations d'industrie à industrie.

d- **L'Office des Inventions:** L'Office dont il s'agit suivra, pas à pas, les travaux des bureaux, des laboratoires d'essais et de recherches, à l'aide des rapports qui lui seront fournis par les Syndicats de son industrie.

Il comparera les résultats obtenus avec ceux qui seront atteints dans les autres régions et portés à sa connaissance par les Offices similaires; il s'efforcera de généraliser l'emploi des méthodes et des procédés qui s'imposeront par leur valeur.

Il renseignera sa Fédération d'industrie et le Conseil économique régional par l'Office correspondant et facilitera ainsi la tâche du Conseil économique national.

e- **L'Office de la Statistique** reçoit de tous les autres Offices fédéraux de la région et des Syndicats de son ressort tous les rapports et graphiques nécessaires à sa tâche; en un mot, toute la documentation relative à la marche de son industrie: matières premières et produits transformés reçus et expédiés; main-d'œuvre employée, disponible ou nécessaire.

Il doit pouvoir donner, à tout moment, tous les renseignements relatifs à l'activité de son industrie; en connaître toutes les possibilités et les besoins.

Il communique, périodiquement ou sur demande, ses travaux aux Unions régionales, aux Fédérations d'industrie et aux Conseils régionaux économiques.

L'Office de la Statistique doit être le véritable miroir qui permet d'apercevoir, d'un seul coup, toute l'activité régionale d'une industrie quelconque.

f- **L'Office des Échanges-Marchandises** est informé par les Syndicats de son ressort de l'importance détaillée des matières et produits qui sont disponibles.

Il lui appartient de mettre cet excédent à la disposition de l'Office régional chargé de les faire diriger sur leur destination.

De la même façon, il demande à cet Office les quantités et les catégories de matières premières et de produits qui lui sont nécessaires. Il donne toutes indications utiles pour les acheminer.

Il s'assure de la rapide exécution de ces divers échanges et renseigne lui-même l'Office de la Statistique.

LES FÉDÉRATIONS NATIONALES D'INDUSTRIE

Les Fédérations nationales d'industrie sont, auprès de la C.G.T. ce que sont, auprès des Unions régionales, les Fédérations régionales d'industrie.

Pour remplir leur rôle, elles disposent des mêmes Offices que les Fédérations régionales. Leurs Offices prolongent, sur le plan national, l'activité des Offices régionaux d'industrie.

Informés et renseignés de la sorte, par les Fédérations régionales d'industrie et leurs Offices, les

Offices industriels nationaux préparent, sur tous les terrains, la tâche de leur Fédération au sein du Conseil économique national et celle de la Fédération internationale d'industrie au sein du Comité économique international.

De même que les Fédérations régionales d'industrie, les Fédérations nationales sont des rouages purement techniques.

LES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES D'INDUSTRIE

Les Fédérations internationales d'industrie, au même titre que les Fédérations nationales, sont les auxiliaires de la Confédération Générale du Travail, aident, dans la sienne, l'Internationale Syndicale.

Réunies, elles forment le Conseil économique international. Pour accomplir leur mission, elles sont dotées des mêmes Offices que les Fédérations nationales d'industrie.

Leur tâche est également semblable, sur leur plan, à celle qui incombe aux Fédérations régionales et nationales. Elles en sont que le prolongement indispensable de ces dernières, surtout si la révolution s'étend à plusieurs pays.

Ce système permet certainement d'organiser la production industrielle, de bas en haut, dans la période révolutionnaire.

Parfaitement fédéraliste, conforme à nos principes, il permet aussi à chacun et à tous de participer avec efficacité à la marche d'ensemble de l'organisation industrielle.

Il n'a, bien entendu, rien d'immuable et il est susceptible de recevoir, sans à-coups, toutes les modifications que la pratique et l'expérience pourront imposer.

Cependant, tel quel, il représente, à mon avis, un minimum nécessaire. Il permet de franchir, sans trop de difficultés, la période transitoire de la révolution et d'envisager l'avenir avec confiance.

L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Le problème agraire est une des plus graves questions que la révolution sociale aura à résoudre.

De sa solution dépend, à n'en pas douter, le succès de cette révolution.

Nous savons tous qu'il ne sera pas suffisant, contrairement à ce que préconisent, en principe, tous les partis politiques, de changer la forme étatique d'un régime, de substituer, à la tête du gouvernement, un parti déterminé à un autre parti.

Avant tout, il faudra assurer la vie matérielle du pays en révolution; et ce résultat ne pourra être atteint qu'en organisant la production en général et, en premier lieu, la production agricole, selon les nouveaux principes qui seront à la base de cette révolution.

Cette considération est suffisante pour requérir et retenir l'attention des syndicalistes révolutionnaires, fédéralistes et anti-étatistes de tous les pays.

Cependant, quelle que soit l'importance capitale de cette considération, il en est une autre qui doit aussi nous guider et qu'il est indispensable d'étudier en préparant l'organisation de la production agricole, véritable support de la révolution. C'est celle-ci: de plus en plus, il apparaît que la révolution peut prendre naissance dans les campagnes.

En effet, l'analyse de la situation européenne démontre clairement que l'élément paysan a, partout, une tendance extrêmement marquée à se placer à la tête des mouvements de révolte ayant un caractère révolutionnaire. Les fascistes ne pourront rien contre cela.

Dans mon article publié dans la revue espagnole *Orto*, sous le titre: «*Que sera la prochaine et inévitable révolution?*», j'ai démontré que les travailleurs des champs, se rendant pleinement compte de leur situation misérable, avaient secoué, d'une façon ou d'une autre, le joug qui les opprimait dans tous les pays de l'Europe.

Au surplus, il faut reconnaître - et je l'ai prouvé, en citant des faits indéniables - que, contrairement aux prévisions antérieures, les mouvements révolutionnaires de caractère agraire avaient, partout, partiellement triomphé, alors que les mouvements industriels avaient, partout également, complètement échoué.

De toute évidence, il ne saurait être question de bâtir un système reposant sur cette constatation, quelle que soit l'importance de celle-ci; il s'agit encore moins, bien entendu, d'ériger un dogme: d'affirmer que les mouvements industriels sont pour toujours et partout voués à l'échec et, qu'à l'avenir, seuls les mouvements agraires triompheront.

Ce serait absolument contraire à toute notre doctrine, essentiellement expérimentale, et seuls des partis politiques pourraient raisonner ainsi et agir en conséquence.

Mais il n'est nullement démontré, en dépit de ce qu'on croyait généralement dans nos milieux - de ce que j'ai cru moi-même, bien que je sois d'origine paysanne - que les travailleurs des champs ne seront que des forces secondaire, qui n'interviendront qu'après les ouvriers des villes.

Au contraire, tout porte à croire qu'ils agiront, pour le moins, en même temps et peut-être avant les travailleurs des usines et des chantiers.

En tout cas, qu'ils interviennent simultanément avec les ouvriers de la ville ou avant eux, une chose est, désormais, certaine: les travailleurs des champs ne seront plus une force d'appui de la révolution

qui acceptera plus ou moins ce qui sera réalisé à la ville; ils seront, sinon la force active essentielle, du moins une force qui remplira, dès le début de la révolution, aux côtés du prolétariat des villes, le rôle qui lui revient.

Instruits par les essais passés - dont certains sont, d'ailleurs, récents - connaissant l'ardent désir de liberté des travailleurs des champs; sachant qu'ils sont, partout, partisans d'une organisation sérieuse de leurs forces sur le terrain syndical et de la préparation à la gestion et l'exploitation des terres, nous avons le devoir impérieux de les aider dans cette tâche, si difficile et si ingrate à la fois.

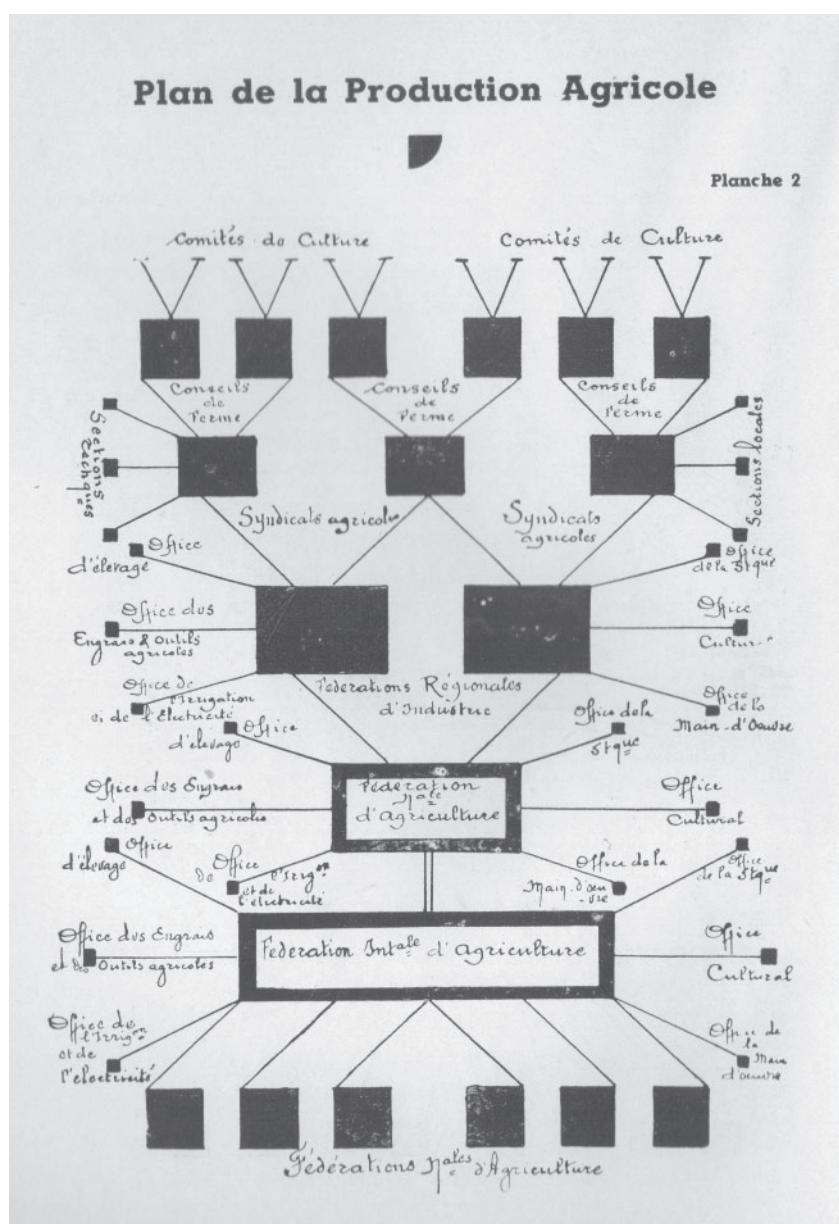
«*Pâturage et labourage*, disait, jadis, Sully, ministre de Henri IV, sont les deux mamelles de la France».

Aujourd’hui, on peut dire: *Agriculture et industrie sont les deux mamelles de la Révolution.*

Qu'elles s'épuisent, l'une ou l'autre, et la révolution aura vécu.

Pour éviter cette catastrophe, il est nécessaire que, parallèlement et simultanément, nous poursuivions, avec décision, notre tâche d'organisation et de préparation sur les deux terrains: industriel et agraire.

C'est, pour le prolétariat tout entier, une question de vie ou de mort.



Ceci fait, je vais exposer, maintenant, la structure, le fonctionnement et la mission des rouages qui composent cet organisme, que je crois capable d'assurer la marche de la production agricole pour le compte et au bénéfice d'une collectivité libérée.

STRUCTURE

Avant tout, considérons que l'organisation dont il s'agit repose, conformément à nos principes féderalistes, sur le producteur ou travailleur; que c'est celui-ci qui fait mouvoir, à tous les degrés, les rouages - très simples - du mécanisme de la production.

Comme dans l'organisation industrielle, le travailleur est pleinement maître de ses décisions. C'est lui qui discute, décide, agit et contrôle.

On voit également que son activité est double; qu'elle s'exerce, à la fois, au moyen d'organismes différents, sur le plan technique et sur le terrain social.

Cependant, comme je traiterai plus tard la question de l'organisation sociale et de l'organisation syndicale, en général, il me paraît nécessaire de consacrer uniquement cet exposé à l'organisation technique de la production agricole.

A mon avis, il est absolument indispensable de faire bien comprendre à tous que les Fédérations agricoles, de même que les Fédérations industrielles, ne sont, ne peuvent et ne doivent être que des organismes exclusivement techniques. De même, il est nécessaire d'admettre qu'on ne peut s'en passer, qu'elles ont leur place nettement marquée dans le mouvement syndical moderne et que, pour que celui-ci puisse accomplir sa mission, avant, pendant et après la révolution, ces Fédérations doivent absolument exister.

FONCTIONNEMENT

L'examen le plus sommaire du plan d'organisation permet de se rendre compte:

1- Qu'il existe un rapport constant entre tous les rouages: du travailleur à la Fédération internationale de l'Agriculture;

2- Que chacun de ces rouages dispose, pour accomplir sa tâche, d'un nombre égal d'Offices spécialisés, qui se partagent la besogne et permettent ainsi d'augmenter et de coordonner l'activité, de proche en proche, du plan initial au plan final;

3- Que les divers Offices sont placés sous le contrôle permanent et direct du rouage dont ils dépendent et, par conséquent, des travailleurs qui le composent, par le jeu de leurs organes de décision, d'exécution et de contrôle;

4- Que cette organisation permet d'agir sur le quadruple plan suivant: local, régional, national et international, comme l'exigent les problèmes à résoudre.

Ainsi, tout se tient, se soude et s'enchaîne et aucun détail du problème ne peut échapper à l'investigation.

Il est inutile d'indiquer que je n'ai fait figurer sur ce schéma que les organismes essentiels. En effet, il est certain que les nécessités imposeront, sans nul doute, la création d'Offices ou de Services secondaires. Il sera temps d'y pourvoir, au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir.

Mais tel quel, le système préconisé me paraît parfaitement suffisant pour assurer une bonne organisation de la production agricole dans la période révolutionnaire.

MISSION DES ROUAGES

Pour bien se pénétrer du rôle qui incombe à tous les rouages; pour bien comprendre les rapports qui doivent exister entre eux, il est absolument indispensable de les examiner un à un; de démonter, en quelque sorte, le mécanisme, de l'étaler et, ensuite, de le remonter et de bien ajuster l'ensemble.

1- Paysans travailleurs: De même que dans l'industrie, l'unité de base, réelle et vivante, permanente et intangible, est le producteur ou travailleur.

C'est sur lui que repose tout le système et, hors de lui, sans lui, rien ne peut exister: ni production, ni société. Mais il n'est pas moins évident, si on veut assurer effectivement la vie de la collectivité, qu'il faut, d'abord, réunir et grouper les forces, toutes les forces, dans un cadre général, puis les spécialiser, pour embrasser, ensuite, toutes les parties du problème et les résoudre simultanément.

Une telle tâche ne peut être réalisée que par une organisation qui a banni toute exploitation et détruit, au préalable, toute autorité par l'institution d'une égalité sociale effective et complète.

Ce résultat ne peut être obtenu que par l'exploitation des terres et des richesses naturelles, au bénéfice de tous les travailleurs, pour tous et par tous.

Ceci suppose donc que tous participent, d'une manière identique, à la vie et à l'activité de l'ensemble: qu'il n'y a ni privilégiés, ni déshérités, que chacun est bien l'égal de tous.

2- Syndicat: Comme dans l'industrie, le Syndicat est le groupement naturel, la cellule de base. Nul autre organe ne peut le remplacer.

C'est à lui qu'incombe, dans une localité donnée, d'organiser, de régler la production, avec l'aide des Comités de culture et des Conseils de ferme (ou d'exploitation), qui sont les rouages techniques du Syndicat agricole, au même titre que les Comités d'atelier et les Conseils d'usine sont les rouages techniques du Syndicat industriel.

Je n'insisterai pas sur les raisons aussi multiples que péremptoires qui obligent à choisir le Syndicat comme groupement de base, aussi bien techniquement que socialement.

Je les ai déjà exposées dans l'étude consacrée à la production industrielle.

Le Syndicat agricole doit donc avoir pour mission d'organiser l'ensemble de la production dans une localité déterminée. Informé, d'une part, par les Offices spécialisés de cette localité, de sa région économique et industrielle, il doit s'efforcer, d'autre part, d'atteindre - et même de dépasser légèrement - le quantum de production et d'obtenir la qualité qui lui est indiquée pour chaque branche, selon le caractère du sol: élevage, cultures diverses, etc...

C'est également à lui qu'incombe, avec le concours de ses Comités de culture, de choisir les terrains les plus aptes pour y cultiver tel ou tel produit: blé, avoine, orge, vigne, lin, chanvre, etc...; de demander aux Offices qualifiés les engrains et instruments nécessaires; de réclamer et de faire exécuter les travaux d'irrigation indispensables pour fertiliser les terres; de faire installer la force motrice qu'utiliseront les instruments de culture sur une vaste échelle; de doter les locaux d'habitation du confort et les locaux de travail d'un bon outillage, les champs et les voies de communication d'un éclairage électrique, etc...

Enfin, le Syndicat sera chargé de représenter les travailleurs de son ressort au sein de l'Union locale des Syndicats et participera ainsi à la vie sociale de la localité.

Son action sera décidée, son activité s'exercera dans les assemblées générales de l'Union locale des Syndicats, auxquels devront participer tous les travailleurs de son ressort. En un mot, il fonctionnera exactement comme le Syndicat industriel. Seul, son aspect différera un peu sur le plan technique, mais il est absolument analogue sur le plan social. Enfin, comme le Syndicat industriel, il aura ses Sections locales, où seront traitées les questions sociales.

Revenons, maintenant, aux rouages techniques du Syndicat agricole: le Comité de culture et les Conseils d'exploitation ou de ferme.

3- Comité de culture: Le Comité de culture est chargé exclusivement du travail technique.

Dans une exploitation agricole déterminée, il a charge de réaliser, dans les meilleures conditions, le

quantum de production qui lui est indiqué et d'obtenir la qualité prévue. Son activité doit se développer par l'étude des terrains, de leurs qualités, de leur rendement possible, des moyens de les améliorer et de les rendre aptes, le cas échéant, à recevoir telle ou telle culture, il doit viser à augmenter la valeur du sol; prévoir et faire réaliser les travaux d'irrigation et d'assainissement susceptibles de fertiliser la terre. Comme le Comité d'atelier, il doit disposer d'un Service d'investigation et de perfectionnement dirigé par des personnes compétentes: les unes ayant étudié l'agronomie, les autres possédant de solides connaissances pratiques.

Il aura aussi la mission d'organiser le travail pratiquement; de fixer, par voie d'accord entre ses membres, en tenant compte des besoins à satisfaire et de l'effort à produire par tous, la durée de la journée de travail ; de rechercher les meilleures méthodes d'exécution.

Les divers Comités de culture - un par ferme ou exploitation - d'un même Syndicat se réuniront périodiquement. Ils confronteront leurs méthodes et les résultats obtenus; ils étudieront les rapports émanant des Syndicats de leur région économique et des autres régions des divers pays; ils communiqueront à ceux-ci et à ceux-là leurs propres méthodes et résultats, afin d'obtenir partout, par le choix des moyens les meilleurs, le plus fort rendement tout en diminuant la peine du travailleur; ils poursuivront la recherche des meilleurs procédés de sélection animale et végétale et les perfectionneront constamment.

Leur objectif permanent devra être le suivant: diminuer la fatigue du travailleur, réduire au strict minimum son temps de travail, augmenter son bien-être au travail et chez lui, dans tous les domaines, en un mot.

4- Conseils de ferme (ou d'exploitation): Le Conseil de ferme (ou d'exploitation) dirige, pour le compte de la collectivité, l'exploitation de la ferme, s'il s'agit de culture intensive, spécialisée ou difficile, en raison de la configuration du terrain ou de culture extensive, selon la nature du terrain.

Il se peut, en effet, qu'une exploitation, en raison de la qualité du sol, soit spécialisée en une seule sorte de culture: blé, vigne, élevage, etc... C'est la culture extensive, peu coûteuse.

Il se peut, au contraire, que par la diversité de son sol, elle soit appelée à pratiquer plusieurs sortes de culture. C'est la culture intensive, plus coûteuse.

Le Conseil de ferme (ou d'exploitation), aidé par ses Comités de culture, en tout ce qui concerne la partie technique, assume le fonctionnement et la gestion de la ferme (ou de l'exploitation).

C'est à ce Conseil, placé sous le contrôle permanent et direct de tous les travailleurs de l'exploitation (ou de la ferme), qu'est dévolu le soin de gérer l'établissement convenablement, avec un haut sens de l'intérêt collectif; d'établir les bilans-matières, d'entretenir les relations nécessaires avec les autres exploitations groupées au sein du même Syndicat agricole; de renseigner les divers Offices techniques du Syndicat; de fournir aux Comités de culture les instruments de travail; d'emmagasiner la production, d'en expédier l'excédent sur les points désignés par les différents Offices compétents; de distribuer les engrains demandés au Syndicat, suivant les indications fournies par le Comité de culture; de faire procéder à l'installation des appareils d'éclairage et de force motrice.

De même que les Comités de culture, le Conseil de ferme (ou d'exploitation) se réunira avec les autres Conseils faisant partie du même Syndicat; il confrontera avec eux les moyens employés et les résultats obtenus, afin de faire progresser sans cesse l'exploitation par une adroite et honnête gestion que seront appelés à contrôler périodiquement - ou sur leur demande - les travailleurs de la ferme familiale ou de l'exploitation collective.

5- Fédérations régionales et nationales de l'Agriculture: ces Fédérations devront s'intéresser à toute la production, dans leur région ou dans l'ensemble du pays; elles devront connaître toutes les possibilités de rendement, de façon détaillée, par branche; être au courant de toutes les méthodes d'exploitation et de sélection animale et végétale, suivre toutes les expériences faites ici ou là ; enfin, elles devront connaître exactement l'importance de la main-d'œuvre employée et disponible, dans chaque spécialité.

Pour remplir leur mission, elles seront dotées des six Offices techniques suivants: Office statistique de la Production générale, Office statistique de Culture; Office statistique de la Main-d'œuvre; Office statistique d'Élevage; Office statistique des Engrais et Outils agricoles; Office statistique de l'Irrigation et de l'Électricité.

Le rôle particulier de chaque Office - qui sera, cependant précisé en temps utile - est indiqué par sa dénomination même.

Néanmoins, j'insiste, dès maintenant, sur celui de l'Office de Culture, qui apparaît avec moins de clarté, et qui est, pourtant, d'une importance absolument capitale.

L'Office de Culture remplit, à l'égard des Fédérations régionales, nationales et internationales d'agriculture, le même rôle que l'Office des Recherches et Inventions auprès des Fédérations d'industrie de même nature.

Il tient ses renseignements des Comités de culture, par le canal des Syndicats.

Il dispose de laboratoires et de champs d'expériences, d'un corps d'ingénieurs agronomes et de professionnels qualifiés, il fait procéder aux sélections animales et végétales, il coordonne et unit les efforts en vue de mener à bien les études économiques de son ressort et de réaliser les perfectionnements à apporter à l'outillage. Pour cela, il dispose de services spéciaux qualifiés. En résumé, il est, dans sa sphère d'activité, le guide technique des Syndicats agricoles et de leurs Comités de culture.

Pour suivre toutes les questions qui sont de sa compétence, il est en rapport avec tous les Offices de même nature: régionaux, nationaux et internationaux. Il informe les rouages intérieurs avec lesquels il est en relation des travaux scientifiques exécutés, des perfectionnements techniques réalisés, des méthodes de travail appliquées avec succès.

De façon identique, les autres Offices recevront des Syndicats les renseignements nécessaires pour exercer utilement leur activité.

Ainsi aidés dans leur tâche, les Fédérations agricoles régionales et nationales pourront représenter, en toute connaissance de cause, l'agriculture au sein des Conseils économiques régionaux et nationaux. Elles permettront aussi au mouvement syndical d'embrasser la totalité du problème économique. Elles seront les véritables organisations régulatrices de la production agricole dans leur région et dans leur pays.

Elles donneront la possibilité d'assurer rationnellement les échanges nécessaires entre les régions et les pays, suivant les indications données par les Offices d'échanges intérieurs et extérieurs.

6- Fédération internationale de l'Agriculture: cette Fédération dispose des mêmes Offices que les Fédérations régionales et nationales.

Par les renseignements qui lui seront fournis par ces dernières, elle connaîtra exactement et constamment l'état de l'agriculture dans chaque pays et, dans le monde entier, d'une façon détaillée.

Elle sera au courant, par le jeu de ses Offices, de tout ce qui se réalisera dans le domaine agraire et capable, à son tour, de renseigner le Conseil économique international, les Centrales nationales, les Fédérations d'agriculture de tous les pays, sur l'importance des récoltes existantes, des échanges possibles, etc...

De fréquentes consultations avec ses Fédérations nationales lui permettront de généraliser les meilleures méthodes de travail, et d'appliquer les perfectionnements techniques qui auront donné, à l'expérience, les meilleurs résultats; de faire connaître les sélections animales et végétales recommandables; de spécialiser, si c'est nécessaire, certaines régions dans une production qui leur convient particulièrement; de faire circuler convenablement les produits ; de faire entreprendre les grands travaux qui intéressent à la fois plusieurs pays, avec le concours des Centrales nationales et Fédérations d'indus-

trie intéressées; de tenir à jour la comptabilité de la main d'œuvre en vue d'une utilisation judicieuse et productive.

Elle représentera l'Agriculture au sein du Conseil économique international.

Elle fournira à l'Internationale syndicale et à ses Offices techniques tous les renseignements qui leur seront nécessaires pour assurer rationnellement les échanges et la répartition.

L'ORGANISATION SYNDICALE

Pour la clarté de ce plan, j'ai exposé d'abord les deux questions essentielles: l'organisation de la production industrielle et agricole.

Maintenant, il convient de démontrer la valeur de l'organisation syndicale proprement dite, de justifier ses prétentions.

Il est donc nécessaire d'en faire connaître le mécanisme et le fonctionnement, d'en indiquer le rôle et de faire ressortir, avec force, l'urgence de sa pérennité.

Nul ne peut contester, sans risquer d'être ridicule, que le syndicalisme constitue, en ce moment, le meilleur moyen de défense des travailleurs de toutes sortes contre le capitalisme. Les événements viennent de prouver qu'il était, en fait, seul capable de barrer, avec efficacité, la route au fascisme.

Ce n'est pas tout. Il faut, maintenant, justifier son maintien après la révolution, et démontrer que certaines tâches, et les plus importantes, ne peuvent être accomplies que par lui; qu'il doit être, en raison de sa composition et de son caractère, le principal ouvrier de la Révolution constructive, après avoir défendu, les armes à la main, cette révolution à ses débuts.

J'ai la conviction que c'est lui qui fera le plus pour l'asseoir, par les fondements solides qu'il donnera à l'ordre nouveau.

A mon avis, c'est lui qui établira les bases inébranlables de la future société, qui en assurera la vie et la continuité, dans l'effort méthodique et fécond. C'est lui qui démontrera pratiquement la valeur de la révolution, par l'étendue et la solidité du progrès qu'il réalisera. C'est par son effort patient et tenace que la formule: *Bien-être et Liberté* se traduira pour tous dans la vie de chaque jour.

Aussi, quoi qu'en pensent certains de ses adversaires, le mouvement syndical ne doit pas disparaître avec le capitalisme. Au contraire, il doit survivre à ce dernier et lui succéder sur le terrain économique.

Il n'aura rempli que la moitié de sa tâche, la plus facile, lorsqu'il aura abattu l'adversaire. La seconde, la plus difficile, consistera, pour lui, à remplacer ce qu'il aura détruit. Et cela ne peut être fait que par lui.

Mouvement naturel des travailleurs - de tous les travailleurs - il tire sa valeur et sa doctrine des faits, des expériences, dont il dégage les enseignements.

Essentiellement a-dogmatique, il n'attache d'intérêt qu'aux faits. Pour lui, c'est du fait de son observation que l'idée part pour arriver au but, c'est-à-dire à un autre fait.

Il a conscience que le mouvement des travailleurs, naturellement associés, est seul capable de dégager un enseignement profitable du fait contrôlé; de propager, par ses moyens, l'idée qui découle de l'expérience enregistrée; d'atteindre, par lui-même, le but qui s'impose à lui, avec la force d'une certitude, comme la conséquence du fait et la réalisation concrète de l'idée qui a jailli de l'expérience précédente.

Il n'a donc pas besoin de «*bâtisseurs systématiques*». Il refuse le concours des dogmatiques étroits qui entendent plier les faits à leurs doctrines.

Pratique constante qui enrichit chaque jour sa théorie au contact permanent des faits, image exacte et reflet fidèle de l'existence humaine, le syndicalisme révolutionnaire sait qu'il est capable, sans tutelle, de donner naissance à un monde nouveau, par sa puissance créatrice libérée de toute entrave.

Il sait aussi que nul autre que lui ne peut, avec chance de succès, et sans lui, organiser la production, premier facteur de la vie individuelle et collective.

Il n'entend pas diminuer, surtout en ce moment, le rôle de la coopération, mais il affirme que la clé de voûte de l'édifice sociétaire est la production et non la consommation.

Certes, je n'ignore, pas plus que quiconque, que la consommation est indispensable à la vie, mais nul ne contredira, je l'espère, à cette vérité qu'avant de consommer, il faut d'abord produire.

La consommation, qui est l'expression des besoins, est le guide de la production au point de vue quantitatif et qualitatif. Mais, quelles que soient les «*exigences*» de la consommation, elle devra toujours limiter sa satisfaction aux possibilités de la production.

Ceci m'amène à déclarer que le but à atteindre, sans renverser la valeur des facteurs, consiste à organiser la production de telle façon qu'elle puisse, dans toute la mesure du possible, satisfaire les besoins de la consommation.

Ceci admis, abordons le fond du problème: l'organisation syndicale elle-même.

Le syndicat est, je le répète, le groupement naturel des producteurs et travailleurs. Son caractère est donc biologique.

Il a pour but, sur le plan constructif révolutionnaire, d'établir la base d'un nouvel ordre social égalitaire, par une organisation rationnelle de la production et de garantir à tous les hommes la plus grande liberté, dans la plénitude de leur responsabilité.

Il affirme son désir d'échapper à tout centralisme étatique, à base syndicale, et s'oppose formellement à toute forme politique dictatoriale et étatique.

Il est donc anti-étatiste et fédéraliste et exclut tout système qui, par son caractère, pouvait paralyser l'activité et juguler les efforts des travailleurs, sur le plan économique, et des individus sur le plan administratif et social.

Il déclare que toutes les questions qui les intéressent, l'un et l'autre, peuvent être résolues sur place.

Pour lui, deux choses seulement existent: le lieu du travail, l'endroit où s'écoule la vie.

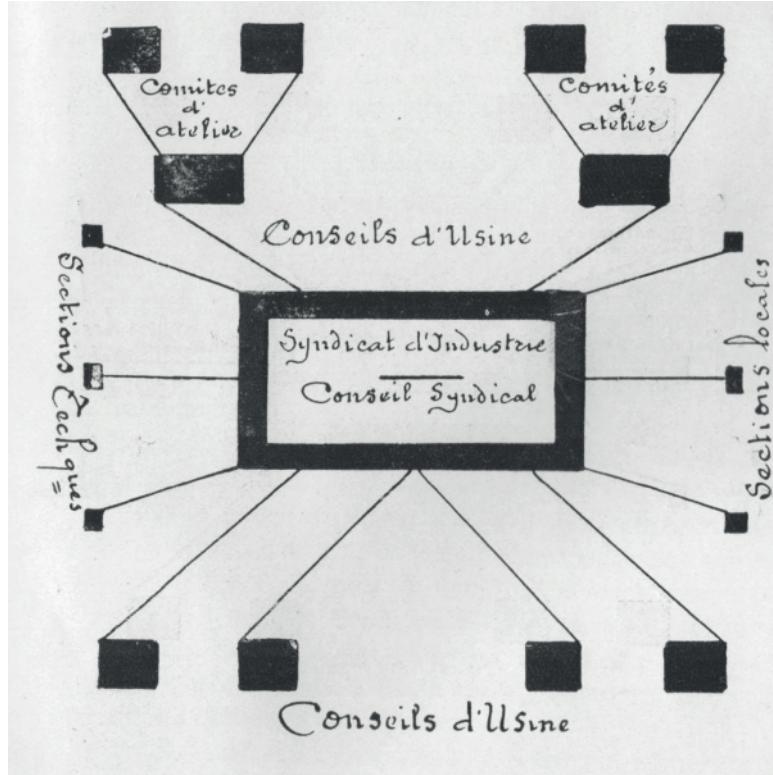
Aussi, il considère que tous les autres organismes destinés à prolonger l'activité des rouages économiques et administratifs de base, que sont le Syndicat et la Commune, ne doivent être, en fait, que des rouages de coordination; que tous les *Offices techniques* chargés de les aider dans leurs tâches ne peuvent, en aucun cas, être dotés de pouvoir de contrainte. Je suis d'ailleurs persuadé que la pratique étendue du fédéralisme permettra, par le libre jeu de la discussion, de la décision et de l'action, de résoudre, par l'entente féconde, tous les problèmes économiques, administratifs et sociaux qui se poseront. Il n'y aura donc, en réalité, qu'une contrainte: celle des nécessités, à laquelle nul ne tentera de se soustraire. Le contrôle sévère et permanent, qui s'exercera sur les individus et les groupements, ne permettra pas la constitution et l'exercice d'un pouvoir dictatorial et omnipotent.

Ceci dit, examinons, maintenant le fonctionnement des rouages syndicaux.

Schéma du Syndicat. (voir page suivante).

On constate immédiatement que l'organisation du Syndicat repose tout entière sur l'unité économique, sur le producteur ou travailleur, quelle que soit sa branche d'activité.

C'est lui, à l'atelier, à l'usine, au bureau, au champ, au port, au magasin, à la gare, qui est la base



de l'organisation: celle-ci n'existe que par lui et pour lui. Il en est, à la fois, le moteur et le conducteur. Rien ne peut se faire sans son consentement; tout se fait avec lui et par lui, en dehors de toute autorité intérieure et extérieure. Ceux qu'il désigne pour exercer des fonctions techniques et administratives ne peuvent, s'il le veut réellement, - et il faut qu'il le veuille - exercer une autorité quelconque. Ils ne peuvent et ne doivent être que les exécuteurs de ses décisions. Il les contrôle constamment et les révoque à merci.

Techniciens et administrateurs ne sont, pour lui, que des égaux, choisis, pour un temps, parmi les mieux doués. Rien de plus; mais, bien entendu, rien de moins. Nulle part, il n'y a place pour le principe d'autorité. Ce dernier est chassé de tous ses refuges par ce système d'organisation qui rend impossible toute application de ce principe, si restreinte qu'elle soit. Il est donc définitivement rejeté.

On reprochera peut-être à l'organisation syndicale de désigner, à la majorité, les mandataires techniques ou administratifs.

Mais pense-t-on éviter cette façon de faire avec le Soviet?

Non, puisque le système soviétique est loin de reposer sur les bases aussi nettement définies que celui qui est proposé ici.

Les groupements anarchistes eux-mêmes sont dans l'impossibilité d'échapper à cette nécessité. Ils emploient, en ce moment, la désignation. Ils recourent à la loi de la majorité, parce que, pratiquement, il n'y a pas d'autre solution applicable.

Il est, d'ailleurs, infiniment probable que cette loi ne jouera que fort peu; que l'unanimité - ou la presque unanimité - se substituera le plus souvent à la majorité. Qu'on ne vienne pas nous dire, en tout cas, qu'il faudra des gendarmes pour faire respecter, dans un tel régime, les décisions de la majorité. Dès lors qu'il n'y a plus ni oppression, ni exploitation, ni tyrannie, ni autorité; dès lors que la minorité est libre, entièrement libre, de propager ses idées; dès lors qu'elle a toutes les possibilités de les faire triompher, ce qui ne manquera pas de se produire si elle a raison, tous ses droits sont sauvegardés. Mais il ne faut tout de même pas passer tout le temps à discuter. Il faut décider et, surtout, agir. La majorité va de la moitié plus un à l'unanimité moins un. Ne fera-t-on rien si un seul s'oppose à l'ensemble? N'aurait-on pas le droit de dire, si on acceptait de ne rien faire parce que cette unité s'opposerait à l'ap-

plication de la décision, que c'est elle qui imposerait sa dictature à tous? N'en serait-il pas de même, si une minorité quelconque agissait de façon identique? La logique veut que, dans la préparation et l'action, après discussion libre, la minorité associe tous ses efforts à ceux de la majorité et qu'il en soit toujours ainsi quelles que soient les majorités et les minorités. Autrement, il n'y a pas de société possible. Toutefois, il faut préciser que la loi de la majorité ne peut jouer que dans le cadre des principes, de la constitution et des statuts et, qu'en tout autre cas, la minorité a pour devoir de s'insurger contre toute décision prise en dehors de ce cadre. C'est l'évidence même.

Si on condamnait la désignation, la fonction, le mandat contrôlé et révocable, qui est-ce qui pourrait nous indiquer comment, demain, après la chute du régime capitaliste, tous les individus pourraient participer, d'une façon absolument directe, à l'organisation et à l'administration de la Commune? Où et comment délibéreraient-ils? Même s'ils pouvaient y parvenir, qu'y aurait-il de changé? Je suis persuadé qu'ils désigneront, parmi eux, les administrateurs et les exécuteurs capables de traduire le mieux, dans la pratique, leurs décisions.

Ils ne pourraient faire autrement, sous peine de passer tout leur temps à discuter. Mais alors... s'il en était ainsi, les exigences de la vie quotidienne se chargeront de les ramener promptement et brutalement à la réalité et au travail.

Lorsque les estomacs réclameraient leur droit, la palabre devrait finir.

Sinon, les discours cesseraient faute d'oreille!

Il est donc inutile et dangereux de s'engager dans une voie qu'on sait, d'avance, sans issue.

C'est la meilleure justification, je crois, de la nécessité de l'organisation dans tous les domaines et, particulièrement, sur le plan économique.

C'est aussi le seul moyen d'éviter la dictature, quels qu'en soient les auteurs et la forme.

Je n'ai rien à ajouter sur les caractères et le fonctionnement du Syndicat d'industrie. J'ai tout dit, précédemment, à son sujet.

Je ne pourrais donc que me répéter. C'est parfaitement inutile.

L'UNION LOCALE DES SYNDICATS

Immédiatement, une question se pose: Que doit être l'Union locale?

A mon avis, ceci: le groupement de tous les Syndicats concourant à la production, dans une sphère déterminée par la puissance d'attraction d'un centre économique donné.

Et tout de suite, se pose également cette autre question: l'Union locale diffère-t-elle de la Commune et en quoi?

A cette double question, je réponds ce qui suit.

L'Union locale est un rouage syndical qui agit exclusivement sur le plan économique, tandis que la Commune est un rouage administratif, qui fonctionne sur le plan social.

Ces deux rouages se complètent, mais ne se confondent pas.

Ils n'ont qu'une chose de commune: l'étendue, qui est déterminée par l'attraction économique des Syndicats composant l'Union locale, comme je l'ai déjà dit plus haut.

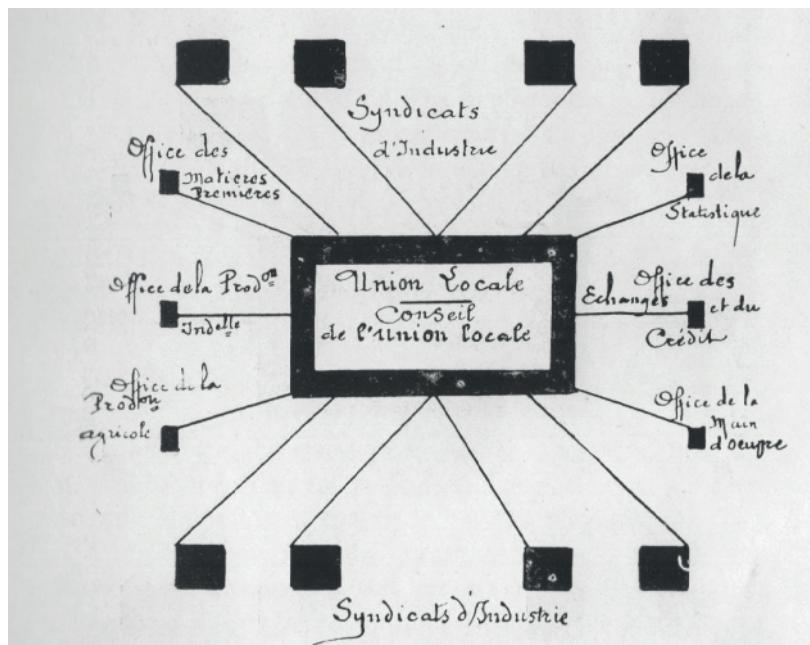
A la Commune, incombe le soin de s'occuper: de la distribution, de l'habitation, des travaux publics, de l'hygiène, de la sécurité, de l'éducation, de l'assistance, de la statistique de la population.

A l'Union locale est dévolu le rôle d'organiser la production, l'échange et la répartition.

Comme on le voit, il est aussi impossible de confondre les deux organismes que de les fusionner en un seul, sans créer un inextricable désordre.

Rouages différents, ils sont destinés à remplir des lâches concourantes sur des plans voisins. Assemblés, réunis, ils forment une organisation solide et homogène, très simple et parfaitement suffisante, mais indispensable.

Le rôle et le fonctionnement de l'Union locale sont indiqués très nettement par le plan ci-dessous.



Il ressort de ce plan que les Unions locales de Syndicats sont les organismes complets de la production.

L'Union locale, composée de tous les Syndicats qui en délimitent eux-mêmes la sphère d'activité - qui se confond avec la délimitation administrative de la Commune - est chargée de coordonner les efforts de tous les Syndicats de son ressort et de réaliser, dans toutes les branches de la production le quantum désigné par les Offices nationaux et régionaux compétents.

Renseignée elle-même par ces Offices, possédant pour l'aider dans sa tâche des Offices identiques agissant sur son plan restreint, elle dispose de tous les éléments pour coordonner le travail des Syndicats et indiquer à chacun d'eux l'effort qu'il doit, indispensablement, accomplir, pour satisfaire les besoins de la consommation intérieure et rendre possible les échanges avec l'extérieur.

L'Union locale est, en somme, le véritable régulateur de la production dans sa localité.

Administrée par une Commission formée des représentants de tous les Syndicats, dont un bureau restreint exécute les décisions et les traduit dans l'ordre pratique, dotée des Offices spéciaux nécessaires à son fonctionnement, contrôlée par les Comités généraux périodiques et les Congrès annuels ordinaires et extraordinaires, s'il y a lieu, l'Union locale est constamment placée sous le contrôle des travailleurs de la localité; elle fonctionne sous leurs yeux et, à tout moment, ils peuvent intervenir pour en régulariser la marche.

Les Offices dont l'Union locale doit, à mon avis, être dotée sont les suivants:

- Office de la Statistique;
- Office du Crédit et des Échanges;
- Office de la Main-d'œuvre;
- Office des Matières premières;

- Office de la Production industrielle;
- Office de la Production agricole.

Le rôle en sera défini après les exposés relatifs à l'Union régionale, à la Confédération Générale du Travail et à l'Internationale Syndicale.

Ces Offices sont, en effet, communs à tous les rouages syndicaux. Il serait donc fastidieux, et même inutile, d'en exposer chaque fois le fonctionnement et le rôle plus ou moins étendu, suivant le cas.

UNION RÉGIONALE DE SYNDICATS

J'ai exposé, maintes fois, les raisons qui militent en faveur de la constitution de grandes Unions régionales économiques.

L'une d'entre elles, la première, est la suivante: dans tous les pays, les divisions politiques: départements ou provinces, sont depuis longtemps périmées. Certaines ont un ou plusieurs siècles d'existence et ne correspondent plus aux nécessités de la vie moderne, si mouvante, si fluctuante.

En outre, ces départements ou provinces ont été formés par les États, dans un but de gouvernement, pour faciliter la tâche du pouvoir central, trop éloigné. Celui-ci, par l'organe de son représentant: préfet, gouverneur, etc..., dirigeait de haut et de loin une région, selon ses vues, sans se préoccuper, le plus souvent, de la vie réelle de ses habitants et de leurs besoins économiques.

Enfin, même si l'on a tenu compte, pour la constitution de ces départements et de ces provinces, de l'activité économique de l'époque, du caractère et des moyens de la production, il est indéniable que, depuis un ou plusieurs siècles, l'aspect des régions s'est complètement modifié.

Indépendamment du caractère de la production elle-même, qui, d'artisanale, est devenue usinière; des moyens mis en œuvre, des éléments extrêmement importants tels que: les chemins de fer, le télégraphe, le téléphone, l'électrification, l'aménagement des chutes d'eau, les travaux d'irrigation, le percement de tunnels, les constructions de ponts, la création de ports de commerce maritimes et fluviaux, la naissance de grands centres industriels et d'extraction, ont complètement bouleversé l'aspect et les ressources des anciennes divisions territoriales.

Aujourd'hui, des régions entières sont complètement industrialisées, d'autres sont nettement agricoles ou se consacrent à la pêche.

Il se crée, dans ces régions, une vie propre, différente de celle des régions parfois voisines. Une fois de plus, on constate, après Lafargue, que la production influe, par son caractère, sur l'ensemble des conditions de travail et d'existence? Toutes ces considérations - et nombre d'autres qu'on pourrait facilement ajouter - ont amené les Centrales syndicales récemment formées, comme la C.G.T.U. et la C.G.T.-S.R., en France, à constituer, dès maintenant, des Unions régionales, pour la propagande et l'action d'aujourd'hui, qui se transformeront automatiquement, demain, en organismes de réalisation révolutionnaire et post-révolutionnaire.

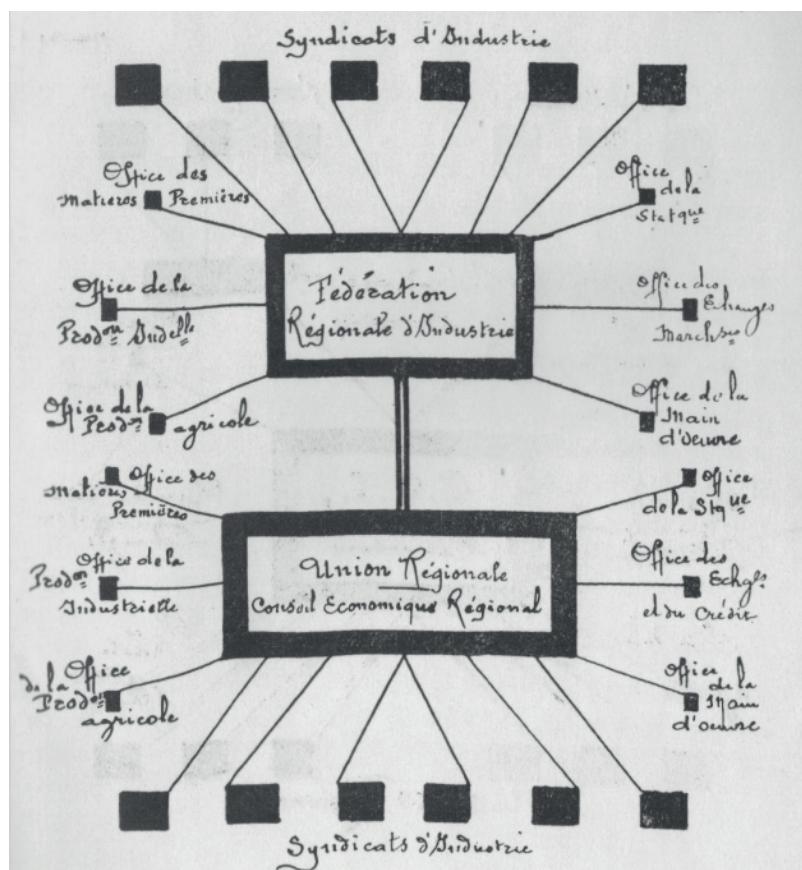
L'Union régionale, dont l'étendue délimite la Fédération régionale des Communes, doit avoir pour mission d'organiser sur son plan, aussi rationnellement que possible, l'ensemble de la production.

Formée par les Unions Locales de Syndicats de son ressort, renseignée par elles sur les possibilités de production, dans toutes les branches; connaissant les nécessités à satisfaire par les renseignements émanant de la Confédération Générale du Travail et de ses Offices qualifiés, disposant elle-même des mêmes Offices; guidée par les décisions de ses Congrès régionaux, étant en relations constantes avec la Fédération régionale des Communes, l'Union régionale est un rouage absolument complet, un régulateur parfaitement qualifié de la production dans une région déterminée.

Administrée par une commission désignée par les Unions locales, dotée d'un bureau pris dans le sein de cette commission et chargé d'assurer l'exécution pratique des décisions des Comités généraux périodiques et des Congrès ordinaires et extraordinaires, l'Union régionale sera parfaitement à même

de remplir son rôle de gestionnaire de la production sur son plan et dans sa sphère d'activité.

Ci-dessous schéma de son organisation.



LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

Si l'Union locale est une Fédération de Syndicats et l'Union régionale une Fédération d'Unions locales, la Confédération Générale du Travail est, elle, une Fédération d'Unions régionales.

Par cette succession de liens fédéraux, tous les Syndicats d'un pays adhèrent à la Confédération Générale du Travail, de même qu'ils l'administrent par voie de délégations choisies et contrôlées de proche en proche, par l'ensemble des travailleurs.

La Confédération est l'expression la plus haute, dans un pays, de l'organisation syndicale. Son attitude, son activité, son action sont définies par les Congrès ordinaires ou extraordinaires, auxquels participent les délégués directs de tous les Syndicats désignés par l'ensemble des travailleurs dans les assemblées générales des Syndicats.

Elle a charge de rechercher l'intérêt collectif, par voie de synthèse, en se basant sur les travaux des Syndicats, des Unions locales et régionales qui définissent cet intérêt au premier, au second et troisième degré et réservent pour eux les problèmes qui sont de leur ressort.

La Confédération, aidée par son Conseil économique formé par ses Fédérations d'industrie et leurs divers Offices, par les Conseils économiques régionaux, aidés eux-mêmes par les Conseils locaux, a pour tâche essentielle d'organiser la production dans l'ensemble du pays; d'en faire assurer l'échange et la répartition, avec le concours des organismes locaux qualifiés.

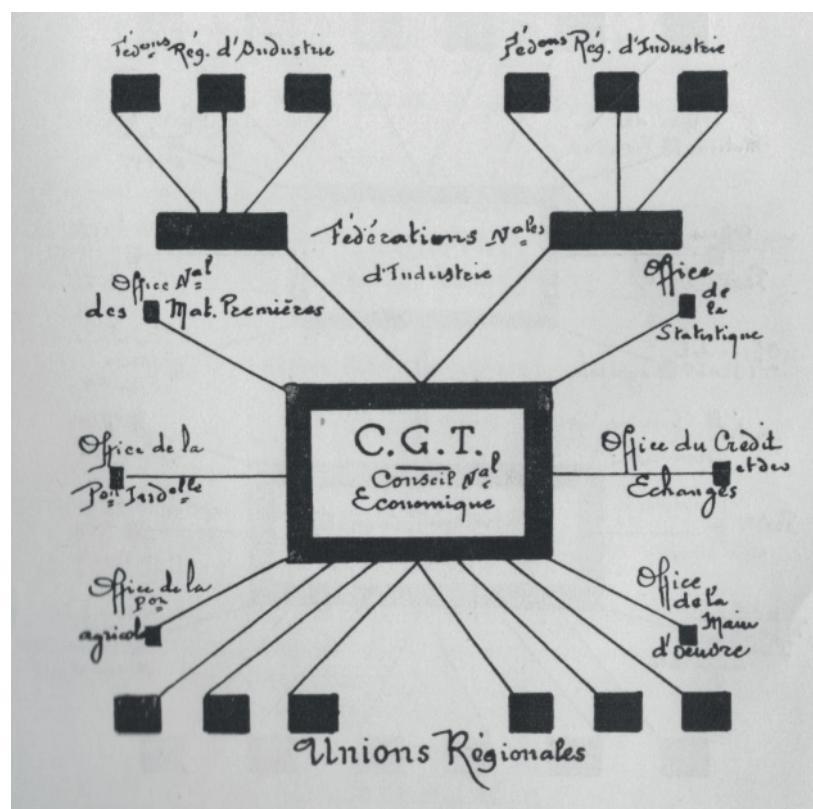
Elle doit donc connaître très exactement, dans tous les domaines, les possibilités de la production; s'efforcer, par une organisation rationnelle, de satisfaire les besoins de la consommation qui lui sont indiqués par les Offices Statistiques et Échanges; constituer les stocks nécessaires aux échanges extérieurs, afin d'établir, aussi favorablement que possible, la balance des exportations et des importations.

Pour lier étroitement les questions économiques et les problèmes sociaux, les Syndicats et les Communes, fédérés et confédérés, tiennent, chaque année, et extraordinairement s'il est nécessaire, un Congrès commun où l'ensemble des grands problèmes est examiné par des représentants directs des Syndicats et des Communes.

La Confédération Générale du Travail est administrée par un Conseil national qui désigne dans son sein, et sous sa responsabilité, une commission et un bureau qui ont charge de mettre en pratique les décisions des Syndicats réunis en Congrès confédéral.

Elle représente son pays au sein de l'Internationale Syndicale, organisation syndicale suprême du prolétariat de tous les pays.

La Confédération Générale du Travail doit être, à mon avis, organisée de la façon suivante:



L'INTERNATIONALE SYNDICALE

L'Internationale Syndicale est formée par les Centrales syndicales de tous les pays dans le but d'organiser, dans le monde entier, pour satisfaire à tous les besoins humains, la production, l'échange et la répartition.

Elle doit posséder les renseignements les plus complets sur toutes les branches de l'activité, en connaître tous les besoins et toutes les possibilités.

Pour accomplir une telle tâche, il faut qu'elle soit parfaitement renseignée par ses Centrales nationales et ses Fédérations internationales d'industrie, qui forment son Conseil économique; que ses divers Offices reçoivent bien des Offices nationaux correspondants tous les renseignements nécessaires

Ce n'est qu'à cette condition, absolument sine-qua-non, que l'Internationale Syndicale pourra remplir son rôle: régler la circulation des matières premières et des produits transformés, assurer les échanges entre les pays, entreprendre, avec les intéressés, les grands travaux d'ordre international, organiser l'emploi rationnel de la main-d'œuvre, coordonner mondialement, pour une même tâche, les efforts de tous les producteurs, être le grand régulateur de la production universelle.

Elle ne doit s'occuper que des questions vraiment internationales et laisser le soin aux Centrales nationales et aux divers rouages qui les composent de résoudre les problèmes qui les intéressent.

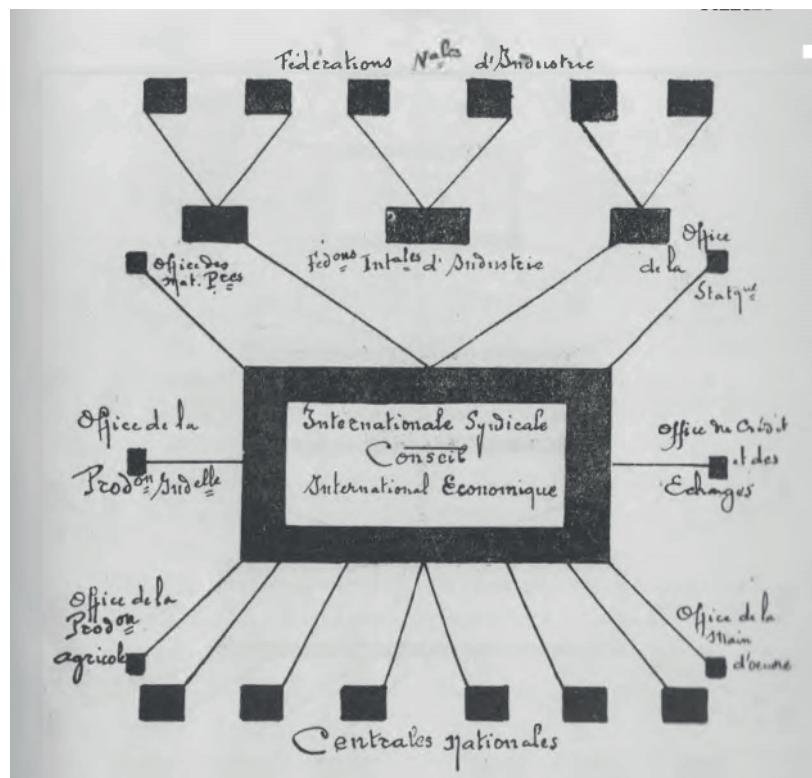
Ses Congrès, leurs décisions, ne doivent avoir pour but que d'harmoniser et de coordonner les efforts des travailleurs de tous les pays.

L'Internationale Syndicale est administrée par une commission et un bureau désignés par le Congrès auquel sont représentées les Centrales des différents pays.

Il est souhaitable que l'Internationale, en dehors de ses Offices réguliers, dispose de missions d'études pour se rendre compte sur place des résultats obtenus dans tous les pays, afin de dégager les meilleures méthodes de travail; qu'elle ait, en un mot, son Bureau International du Travail fonctionnant comme une section de son Conseil économique.

Il est souhaitable qu'elle organise aussi, périodiquement, des Congrès où se rencontreront les représentants des Centrales nationales et des Confédérations de Communes, afin d'étudier l'ensemble des problèmes économiques et sociaux, de faire jaillir l'émulation par la comparaison des résultats obtenus ici et là. Ce n'est qu'en opérant ainsi que le travailleur, unité économique, et l'individu, unité sociale, trouveront partout leur plein épanouissement et se compléteront harmonieusement.

A mon avis, l'Internationale Syndicale doit être organisée selon le plan suivant:



1- Pour permettre à plusieurs pays, ayant fait simultanément leur propre révolution et adopté des conditions de vie à peu près analogues, de souder leurs efforts et de constituer un Tout;

2- Pour établir des relations solides entre les travailleurs ayant réalisé leur révolution et ceux qui tentent d'y parvenir.

Dans le premier cas, une telle Association fédérative internationale des peuples libérés mettrait, pratiquement, la Révolution, ainsi étendue, à l'abri de toutes les entreprises réactionnaires du Capitalisme.

Dans le deuxième cas, elle permettrait d'agir à la fois constructivement pour le pays libéré, et offensivement pour les pays en état de gestation révolutionnaire.

Il nous faut revenir, maintenant, aux divers Offices dont doivent être dotées: l'Union locale, l'Union régionale, la Confédération Générale du Travail et l'Internationale Syndicale, pour accomplir leur tâche, chacune sur leur plan, c'est-à-dire: l'Office de la Statistique; l'Office du Crédit et des Échanges; l'Office de la main-d'œuvre; l'Office des Matières premières; - l'Office de la Production industrielle; - l'Office de la Production agricole.

Le rôle de ces Offices est toujours identique; il ne varie que par son étendue, selon le caractère de l'organisme auquel il est rattaché.

Cette similitude absolue, à tous les échelons, permet d'assurer de bas en haut, et vice-versa, l'homogénéité parfaite de cette organisation fédéraliste sur le plan économique.

Il ne pourrait en être ainsi si les rouages étaient divers et leur fonctionnement différent.

Cette constatation faite, procédons maintenant à l'examen du rôle de chaque Office.

OFFICE DE LA STATISTIQUE

L'Office de la Statistique a pour tâche essentielle de recueillir les renseignements chiffrés relatifs à la production, à la répartition, à l'échange, à la consommation dans chaque localité, chaque région, chaque pays et dans le monde entier, selon qu'il se rattache à tel ou tel rouage.

Il reçoit ses renseignements par le canal de tous les autres Offices et du Service local, régional ou national de la consommation.

Il doit être à même de connaître le volume de la production, branche par branche, l'importance du crédit et des échanges, la situation de la main-d'œuvre avec toutes ses fluctuations et migrations; le chiffre des matières premières utilisées, soit sur place, soit par voie d'échange; l'importance de la production agricole et industrielle, celle des excédents disponibles, la consommation à assurer, etc...

En un mot, l'Office de Statistique doit être, comme je l'ai déjà dit, le véritable reflet, sous forme de graphiques, soigneusement conservés pour les comparaisons nécessaires, de toute l'économie d'une localité, d'une région, d'un pays, de tous les pays.

OFFICE DU CRÉDIT ET DES ÉCHANGES

Cet Office a pour mission, sur le plan intérieur: localité, région, pays, d'enregistrer la circulation des matières premières des produits finis et agricoles; de tenir la comptabilité-matières de la localité, de la région et du pays.

Il tient donc, en somme, le registre des entrées, des sorties, de la consommation effectuée dans son ressort et établit, en fin d'exercice, le bilan de l'activité du rouage dont il dépend.

En accord avec le Conseil économique correspondant, il organise les échanges entre localités d'une même région, entre régions d'un même pays ou entre les pays eux-mêmes.

L'Office qui est rattaché à la Confédération Générale du Travail a pour mission d'organiser et d'assurer à la fois, avec le concours des Fédérations intéressées, les échanges intérieurs et extérieurs. Il se divise en deux Sections. Celle des échanges intérieurs fait circuler matières et produits par jeu d'écritures, sans l'intervention d'une monnaie d'échange.

Il ne peut en être de même en ce qui concerne le crédit et les échanges avec des pays vivant, par exemple, en régime capitaliste et n'acceptant pas l'échange-marchandises, le troc.

Pour acheter, ou pour vendre, l'Office des Échanges extérieurs utilisera donc une monnaie de compte: l'or. Il détiendra, pour cela, sous un contrôle rigoureux et permanent, l'or, les devises, etc.., qui constitueront l'avoir du pays, au moment de l'expropriation capitaliste.

Il s'efforcera de conserver intacte cette sorte de réserve qui peut, à un moment donné, être d'une grande utilité si la balance commerciale est déficitaire ou si l'extérieur capitaliste réagit fortement contre le nouveau régime.

Il devra donc organiser l'échange de façon telle que la valeur des exportations soit égale à celle des importations. Il ne serait même pas mauvais que la balance soit légèrement en faveur des exportations donnant lieu à paiement.

L'Office des Échanges extérieurs appelé à traiter avec les pays capitalistes devra, forcément, utiliser avec ceux-ci les méthodes de crédit employées dans ces pays. S'il sait s'en servir ingénieusement, il peut rendre de grands services, mais s'il les connaît mal et ne sait pas en tirer parti, il peut aussi créer de graves difficultés. Il importe donc qu'il connaisse parfaitement le fonctionnement du système bancaire capitaliste.

L'OFFICE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le rôle de l'Office de la Main-d'œuvre est extrêmement important.

C'est à lui qu'incombera le soin de répartir judicieusement les travailleurs qui, pour une raison ou pour une autre, changeront de profession ou de localité, de région, de pays.

A l'intérieur de l'industrie, cette répartition s'opérera par les soins de l'Office industriel, mais dans tous les autres cas: migrations, travaux importants et exceptionnels, il appartiendra aux Offices des localités, des régions et des pays de répartir et de diriger sur les points désignés la main-d'œuvre disponible, en tenant compte, naturellement, des désirs de chacun.

Pour accomplir cette tâche, les Offices de la main-d'œuvre recevront, périodiquement, des Offices industriels correspondants les renseignements nécessaires.

L'emploi et les déplacements de la main-d'œuvre devront être suivis avec autant d'attention que la production et les échanges.

Une mauvaise utilisation de la main-d'œuvre: pléthorique ici, insuffisante là, aurait les plus graves conséquences. Elle se répercuterait sur la production elle-même de façon immédiate et extrêmement dangereuse.

On devra donc tenir comptabilité des bras comme on tiendra comptabilité des produits et faire en sorte qu'elle soit aussi exacte que possible.

L'OFFICE DES MATIÈRES PREMIÈRES

L'Office des Matières premières est la base même de la production. Celle-ci dépend absolument de son bon fonctionnement.

Il doit connaître, par l'Office industriel correspondant, toutes les ressources de son ressort, d'une façon détaillée et précise.

Il en règle l'utilisation dans sa sphère d'activité et, en accord avec les Offices des autres régions et pays, suivant les indications des Offices d'échange, il fait diriger sur les points désignés les excédents disponibles.

C'est ainsi qu'il appartient à cet Office de s'assurer si toutes les usines d'une localité sont pourvues des matières premières nécessaires pour atteindre le quantum de production indiqué, en consultant les Syndicats locaux et l'Office industriel régional. C'est lui qui met à la disposition de l'Office régional des matières premières les excédents dont dispose la localité.

L'Office régional agit de même vis-à-vis de l'Office national et celui-ci opère identiquement à l'égard de l'Office international.

Ce dernier a non seulement charge de répartir entre tous les pays les matières premières, mais il doit encore faire constituer, sur place ou dans des endroits désignés et bien choisis, à l'abri des convoitises capitalistes, s'il en subsiste encore, des réserves aussi importantes que possible.

De la bonne distribution des matières premières dépend, pour une large part, une bonne organisation de la production.

OFFICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Les Offices de la Production, aux divers échelons de l'organisation syndicale, jouent un rôle absolument essentiel. De leur fonctionnement dépend la vie même du régime, de la collectivité tout entière.

Selon le plan sur lequel ils agissent: localité, région, pays, ils ont un rôle de plus en plus important à remplir.

Ils sont guidés dans leur tâche par les Conseils économiques correspondants et, de leur côté, ceux-ci sont renseignés par les Offices d'échanges et de répartition de même nature.

Ils ont pour charge d'indiquer aux organismes industriels qualifiés que sont les Fédérations et les Syndicats, le quantum de production à atteindre, de s'assurer si ce quantum est atteint, de faire connaître aux Conseils économiques les difficultés d'exécution, de faire rechercher au plus tôt les moyens d'y pallier.

Autant que possible, ils doivent s'efforcer de dépasser légèrement le quantum indiqué, afin de constituer des réserves intérieures et des excédents pour les échanges extérieurs.

L'Office de la Production industrielle doit connaître, dans sa sphère, d'une façon aussi précise que possible, l'état général de l'ensemble de la production, les fléchissements et les causes de ceux-ci, les moyens d'y remédier, en faisant intervenir à temps les organes qualifiés de l'organisation industrielle.

Il renseigne les Offices statistiques correspondants et prépare la tâche des divers Conseils économiques tenus, par lui, au courant de la marche et des fluctuations de la production.

Il s'assure que la main-d'œuvre et les matières premières nécessaires ne font pas défaut, que les échanges s'opèrent régulièrement, suivant le plan établi par les Comités économiques et les divers Offices.

OFFICE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

L'Office de la Production agricole joue le même rôle que l'Office de la Production industrielle.

Sa tâche est aussi importante et aussi compliquée. Elle est, également, aussi diverse et difficile.

Il a charge d'organiser la production agricole dans le périmètre de la localité, dans l'étendue de la région ou du pays.

Non seulement il doit s'intéresser aux diverses cultures: céréales, pâturages, vignobles, etc..., mais encore à l'élevage, dont dépend le renouvellement du cheptel.

Connaissant, pour chaque branche, le chiffre de la production à atteindre, il doit tout mettre en œuvre pour y parvenir.

Non seulement, il a charge de pourvoir à l'alimentation dans l'étendue de territoire de son ressort, mais, encore, il doit s'assurer que les excédents de production sont bien acheminés, comme il convient, sur leurs destinations.

Il doit aussi veiller sur la conservation des produits emmagasinés ou stockés.

Naturellement, il est tout indiqué pour s'assurer que les Syndicats et Régions agricoles ont bien reçu la main-d'œuvre, les outils, instruments et engrains qui leur sont nécessaires; que les travaux dont ils ont demandé l'exécution ont été effectués.

Comme l'Office industriel, il renseigne l'Office de la Statistique de son ressort et tient la comptabilité de la production agricole.

De même, il fournit au Comité économique local, régional ou national - et celui-ci à l'Office international - tous les renseignements relatifs à la production agricole.

Il est, bien entendu, en rapport constant avec les Fédérations régionales et nationales d'Agriculture et leurs divers Offices qualifiés.

Tels sont, à mon avis, les Offices dont il faut doter l'organisation syndicale de la base au faîte, de la localité à l'internationale.

On comprendra aisément que je me sois borné à n'en indiquer le rôle et le fonctionnement que d'une manière générale.

Il est absolument impossible d'entrer dans le détail. D'ailleurs, des tâches imprévues surgiront constamment et modifieront sans nul doute les organismes initiaux. Il ne faut donc pas tenter d'enfermer toutes les manifestations de la vie dans un cadre étroit et rigide. Ce serait inutile et vain.

CONSEILS ÉCONOMIQUES

A côté de ces Offices locaux, régionaux, nationaux et internationaux, fonctionneront les Conseils Économiques qui doivent exister sur les mêmes plans.

Le Conseil économique local, qui fonctionnera sous le contrôle de l'Union locale, sera formé par les six Offices réunis. Il possédera donc, ainsi, toutes les données relative, aux problèmes économiques: production, répartition, échanges, et se trouvera pleinement qualifié pour leur apporter les solutions les meilleures.

Le Conseil économique régional est formé par les Fédérations régionales d'industrie et les divers Offices appartenant à l'Union Régionale.

Il renseigne les Comités locaux de son rayon d'action, prépare la tâche du Comité économique national et accomplit, sur son plan, le même rôle que le Comité local.

Les Conseils économiques nationaux et le Conseil économique international, qui sont formés par les Fédérations nationales et internationales d'industrie, embrassent toute l'activité d'un pays ou de l'ensemble des pays.

Ils sont les organes techniques complets et indispensables des Centrales syndicales nationales et de l'internationale syndicale, des régions économiques et localités.

Sans eux, il est impossible d'organiser convenablement la production, l'échange et la répartition.

En ce qui concerne cette dernière, quelques explications me paraissent absolument nécessaires.

RÉPARTITION ET DISTRIBUTION

J'ai indiqué que la répartition sera effectuée sous le contrôle des Offices d'échanges locaux. Je dois ajouter que la distribution - qui est une chose très différente de la répartition - sera assurée par les Magasins et Comptoirs communaux ou locaux qui seront alimentés par les soins de l'Office d'échange local.

Ceci me paraît être la logique même et rien ne semble s'opposer à ce qu'il en soit ainsi.

Cependant, je sais que, de divers côtés: en France, en Espagne, en Amérique du Sud, on me reproche d'avoir oublié systématiquement de tenir compte de la coopération, dans la période post-révolutionnaire, tant au point de vue de la production que de la consommation.

Mes contradicteurs n'ont omis qu'une chose, mais elle est essentielle. C'est celle-ci:

La coopération de consommation est un mouvement dont la valeur est, certes, indiscutable en régime capitaliste, mais elle disparaît avec ce régime, parce que ce mouvement lui-même devient sans objet.

Examinons, maintenant, les coopératives de production. Nul ne contestera, j'imagine, que les syndicats, par leur nombre, leur organisation et leur préparation pré-révolutionnaire, sont mieux qualifiés pour organiser la production que les quelques Coopératives existant là, sans lien entre elles, et cela sur tous les plans, dans tous les domaines, de la localité à l'internationale.

Ce qui subsistera - ou existera plutôt - ce ne sera plus l'esprit actuel des Coopératives de production - franchement bourgeois - mais le véritable esprit de coopération, d'entr'aide et de solidarité qui anime déjà les syndicats et les guidera encore demain. Et c'est cela, seul, qui compte à mes yeux.

Les exploitations syndicales de l'avenir seront donc de véritables coopératives de production, celles qu'ont rêvées, dans la société présents, avant qu'elles ne dévient - et elles ne pouvaient faire autrement - les précurseurs de la Coopération.

Qu'importe le nom? L'essentiel n'est-il pas que la chose soit réalisée. Et elle le sera magnifiquement par les syndicats, groupements naturels des producteurs. La situation des coopératives de consommation est assez différente.

Elles sont destinées à disparaître avec le régime qui les justifie. Leur fonction cessera d'avoir sa raison d'être dès l'écroulement du régime capitaliste.

En effet, selon la déclaration des pionniers de Rochdale, qui constituèrent, en 1843, la première Coopérative, déclaration qui est, en quelque sorte la charte des Coopératives de consommation, la Coopérative a pour objet d'acheter directement et de revendre au prix du commerce local, ou à un prix légèrement inférieur, pour répartir en fin d'année, entre les Coopérateurs, les bénéfices réalisés.

Ceci est excellent en régime capitaliste. Quand elle remplit son rôle - et ce n'est pas toujours le cas, malheureusement - la coopérative de consommation, moyen d'achat en commun qui permet de consommer à un prix moins élevé, fait bonne besogne. Elle est, en somme, du fait même de son existence, le régulateur des prix dans sa localité ou sa sphère d'influence. Par là-même, elle oblige le commerce privé à ne pas dépasser certaines limites, hors desquelles il ne pourrait plus exercer son activité mercantile. La Coopérative a, dans le régime actuel, une importance indéniable et considérable.

C'est donc faire œuvre utile que de l'encourager, de la soutenir et de participer à sa vie et à son développement, de tenter de la maintenir dans sa route.

Mais si la Coopération de consommation est un frein salutaire à la hausse injustifiée des prix, si son utilité est incontestable, elle n'est pas un mouvement de classe; elle n'est pas, non plus, susceptible de transformer la société, comme le prétendent ses protagonistes les plus qualifiés et les plus zélés, un peu emportés au-delà de leur rôle réel, qui ramènent tout le problème social à la Coopération, sans s'apercevoir que la Coopération de consommation deviendra sans objet après la chute du régime capitaliste.

En effet, quel intérêt peut-on avoir à la conserver, à maintenir, comme telles, les Coopératives de consommation devenues sans utilité ? Aucun, évidemment. Qu'elles trouvent leur place dans l'organisation locale, régionale, nationale et internationale des échanges; qu'elles soient intégrées dans les

services de distribution; qu'elles soient d'un appoint sérieux pour les Offices intérieurs et extérieurs des échanges, tout cela me paraît normal et logique.

Mais de là à faire d'elles de véritables agents de transformation sociale; de là à en faire l'organisme essentiel de l'avenir, il y a une marge que je ne puis franchir.

A la vérité, la suppression du commerce privé, l'abolition du bénéfice, l'établissement d'un service communal de distribution, l'alimentation des magasins et comptoirs communaux chargés de cette distribution, la remise des produits, denrées et objets aux intéressés sur la simple présentation de la Carte de Travail, accompagnée des Bons libellés en heures-travail, à titre de contrôle, ou de la carte d'invalidité ou d'assistance rendent les Coopératives de consommation absolument inutiles. Elles disparaîtront donc avec le but qu'elles poursuivent, dès que celui-ci sera atteint.

Est-ce à dire que leurs installations souvent très bonnes, que leur personnel généralement très exercé, ne seront pas utilisables et utilisés?

Rien de cela n'existe dans mon esprit. Au contraire, je suis persuadé qu'il y aura le plus grand intérêt à transformer et à utiliser au mieux les magasins et Entrepôts des Coopératives de consommation; à en faire des magasins de réception et de réserve.

De même, je suis persuadé que le concours de leur personnel sera précieux pour assurer la bonne marche des services de distribution.

Vouloir aller plus loin, c'est commettre une erreur, c'est demander à la Coopération plus qu'elle ne peut réellement donner. C'est, pour tout dire, un non-sens.

Si on peut - et doit - se prêter une aide mutuelle, c'est-à-dire coopérer pour produire parce que produire est un acte positif et créateur, on ne peut, par contre - et quelque bonne volonté qu'on y mette - s'associer, s'entr'aider, coopérer en un mot, pour consommer, parce que consommer est un acte personnel, négatif et destructeur, bien qu'indispensable.

En ce moment, les coopérateurs sont associés pour acheter ET NON POUR CONSOMMER.

L'achat étant remplacé par la répartition et la vente par la distribution, la coopération de consommation perd complètement sa raison d'être, avec l'accomplissement de la révolution sociale.

Elle se transformera donc comme je l'indique et se fondra dans l'organisation générale de la répartition, des échanges et de la distribution.
